



Intensifier les efforts de conservation et de restauration des zones humides pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Orientations sur les moyens d'inscrire les zones humides dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de renforcer la biodiversité et de faire cesser la perte et la dégradation des zones humides



Auteur principal

Matthew Simpson, 35percent, Stroud, Royaume-Uni ; Cobra Collective, Egham, Royaume-Uni ; et Society of Wetland Scientists.

Auteurs collaborateurs

Megan Eldred, BirdLife International, Cambridge, Royaume-Uni ; Sevvandi Jayakody, Université Wayamba de Sri Lanka, Sri Lanka ; et Laura Mackenzie, Wetlands International, Wageningen, Pays-Bas.

Citation

Convention sur les zones humides (2024) Intensifier les efforts de conservation et de restauration des zones humides pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : Orientations sur les moyens d'inscrire les zones humides dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de renforcer la biodiversité et de faire cesser la perte et la dégradation des zones humides. Rapport technique Ramsar No 12. Gland, Suisse : Secrétariat de la Convention sur les zones humides. DOI : 10.69556/strp.tr12.24.fr

ISBN : 978-2-940786-01-5

DOI : <https://doi.org/10.69556/strp.tr12.24.fr>

Remerciements

C'est grâce à l'aide financière de Wetlands International et du Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord que le Rapport technique No 12 a pu voir le jour.



Department
for Environment
Food & Rural Affairs

Les organisations suivantes ont généreusement fourni des informations sous forme d'études de cas : China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation ; Coastal Protection, Gouvernement du Kerala – Inde ; Environmental Affairs Department and Department of National Parks and Wildlife – Malawi ; Direction générale de l'eau et des forêts – Mali ; Wetlands International Afrique de l'Est ; The Nature Conservancy ; et l'UICN.

Les personnes et organisations dont le nom suit ont contribué au document en le révisant ou en fournissant des informations : 35percent ; Conservation International ; Cinthia Soto ; Flavia Rocha Loures ; Gia Paola ; Hugh Robertson ; Ward Hagemeijer ; Ian Harrison ; Jerry Harrison ; Ken-ichi Yokoi ; Line Rochefort ; Lydia Cole ; Maria Carolina Hazin ; Rebecca Woodward ; Robin Abell ; Stephen Grady ; Susanna Tol ; Tara Moberg ; The Nature Conservancy ; PNUE-WCMC ; Wetlands International ; et Xiaohong Zhang.

Avant-propos

Nous sommes sur le point de prendre des décisions déterminantes pour la biodiversité et il devient parfaitement clair et crucial que nous devons lutter – et c’est urgent – contre la perte et la dégradation des zones humides de toute la planète. Couvrant à peine 6 % de la superficie terrestre, les zones humides soutiennent 40 % de toutes les espèces connues de plantes et d’animaux et fournissent des services dont dépend la vie. Malgré leur importance, plus de 3 millions de km² d’écosystèmes ont disparu depuis les années 1700, ce qui dépasse de loin la dégradation des autres biomes. Cette réalité brutale atteste de la nécessité de déployer des efforts de conservation ciblés et efficaces, décrits dans notre Rapport technique 12 qui contient des orientations essentielles sur les moyens d’inscrire les zones humides dans les Stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

L’adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM) marque un moment pivot dans les efforts collectifs déployés pour inverser la perte de biodiversité. Avec ses objectifs ambitieux, le CMB-KM ouvre la voie vers une vision 2050 où la biodiversité sera « valorisée, conservée, restaurée et utilisée de manière rationnelle » avec des avantages pour tous. Pour atteindre ces objectifs, les zones humides – des tourbières et des marais aux estuaires et aux deltas – sont la clé en raison de leur rôle pour le stockage du carbone, l’épuration de l’eau et en tant que tampons contre les catastrophes naturelles.

Les zones humides ne sont pas seulement importantes pour leurs fonctions écologiques. Elles sont un des piliers d’un avenir économique durable, améliorant la productivité agricole, soutenant les pêches et offrant des possibilités d’écotourisme. Sur le plan social, ce sont des espaces culturellement importants pour les loisirs, les modes de vie traditionnels et le patrimoine des communautés locales. En intégrant de façon stratégique les zones humides dans les SPANB, nous nous alignons sur les cibles mondiales de la biodiversité et nous renforçons le tissu socioéconomique des nations, ce qui devrait trouver un écho chez tous les acteurs.

Le Rapport technique 12 explique en détail comment intégrer les zones humides dans les SPANB pour que ces écosystèmes vitaux figurent de manière prioritaire dans les efforts de conservation nationaux et internationaux. Il donne aux décideurs, praticiens et parties prenantes des exemples concrets et des orientations stratégiques qui leur permettront de capter le pouvoir des zones humides pour atteindre les objectifs tant de la Convention sur les zones humides que du CMB-KM.

En inscrivant la conservation des zones humides dans les SPANB, les pays seront en mesure de s’attaquer aux facteurs directs et indirects de la perte en zones humides, de fixer des objectifs de conservation réalistes et efficaces, et de mettre en œuvre des mesures réelles de conservation par zone. Nos orientations soulignent aussi l’importance de disposer de données solides sur les zones humides pour servir de socle à une politique performante et à la gestion adaptative des zones humides dans les milieux aquatiques, aussi bien continentaux que côtiers. L’accent mis sur les données devrait rassurer les décideurs quant à la solidité de leurs décisions et à l’efficacité de leurs actions.

Pour aller de l’avant, nous ne saurions négliger le rôle de la coopération internationale et de l’engagement de tous les secteurs de la société. Avec ce rapport et les travaux qui se poursuivent, le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) reste déterminé à fournir la base scientifique et technique de l’action préservant les services inestimables que procurent les zones humides.



Hugh Robertson
Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique

Table de matières

Avant-propos.....	3
Résumé.....	6
1. Introduction.....	10
1.1. Les zones humides et le Cadre mondial de la biodiversité.....	10
1.2. Les zones humides et leur importance pour la biodiversité.....	11
1.3. La perte et la dégradation des zones humides et leur impact sur la biodiversité.....	12
2. Comment inscrire les zones humides dans les SPANB pour chaque cible du CMB-KM.....	13
2.1. Cible 1 : Planification et gestion de toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité.....	13
2.2. Cible 2 : Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés.....	16
2.3. Cible 3 : Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers.....	19
2.4. Cible 4 : Faire cesser l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et les espèces sauvages.....	21
2.5. Cible 5 : Assurer un prélèvement et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages.....	23
2.6. Cible 6 : Freiner l'introduction d'espèces exotiques envahissantes de 50 % et atténuer leur impact.....	25
2.7. Cible 7 : Réduire la pollution à des niveaux non préjudiciables pour la biodiversité.....	26
2.8. Cible 8 : Atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience.....	28
2.9. Cible 9 : Gestion durable des espèces sauvages dans l'intérêt des populations.....	32
2.10. Cible 10 : Renforcer la biodiversité et le caractère durable de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la foresterie.....	33
2.11. Cible 11 : Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations.....	35
2.12. Cible 12 : Augmenter la superficie des espaces verts et améliorer l'aménagement urbain pour le bien-être humain et la biodiversité.....	36
2.13. Cible 13 : Améliorer le partage juste et équitable des avantages issus de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles sur les ressources génétiques.....	38
2.14. Cible 14 : Tenir compte de la biodiversité dans la prise de décisions à tous les niveaux.....	39
2.15. Cible 15 : Inciter les entreprises à évaluer, communiquer et réduire les risques et effets négatifs pour la biodiversité.....	40
2.16. Cible 16 : Encourager les choix de consommation durables pour réduire le gaspillage et la surconsommation.....	41
2.17. Cible 17 : Renforcer la biosécurité et partager les avantages de la biotechnologie.....	42
2.18. Cible 18 : Réduire les incitations préjudiciables d'au moins 500 milliards de dollars par an et renforcer les incitations positives pour la biodiversité.....	43
2.19. Cible 19 : Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité, provenant de toutes les sources, y compris 30 milliards de dollars en financement international.....	44
2.20. Cible 20 : Renforcer les capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité.....	46
2.21. Cible 21 : Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité.....	48

2.22. Cible 22 : Assurer à tous la participation aux processus décisionnels et un accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité	50
2.23. Cible 23 : Assurer l'égalité des genres et une approche sensible à la question du genre pour une action en faveur de la biodiversité	52
3. Synergies avec d'autres AME.....	53
4. Suivi, indicateurs et rapports.....	54
5. Limites	55
6. Conclusion	55
Annexe 1. Orientations sur la définition des cibles et la mise en œuvre	57

Résumé

La conservation et la restauration des zones humides sont des piliers de la mise en œuvre de la vision du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM) d'un monde vivant en harmonie avec la nature où « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains »

Le présent document soutient l'intégration d'actions et d'engagements ambitieux pour les zones humides dans les [Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité](#) (SPANB) comme un moyen décisif de renforcer la biodiversité pour atteindre les objectifs de la Convention sur les zones humides et du CMB-KM.

Le présent rapport est axé sur le rôle crucial des zones humides dans les efforts déployés pour atteindre les 23 cibles du CMB-KM avant 2030. Il contient des orientations adressées aux Parties à la CDB sur les moyens d'intégrer dans leurs SPANB le rôle et l'importance des zones humides, ainsi que des actions clés, en fonction de chaque cible. Il explique aussi aux Parties contractantes à la Convention sur les zones humides comment soutenir la mise en œuvre du CMB-KM et atteindre les objectifs du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides et du prochain cinquième Plan stratégique.

Pour chaque cible du CMB-KM, nous proposons des orientations techniques ainsi que des études de cas sur les aspects relatifs aux zones humides qui pourraient être inclus dans les SPANB. L'Annexe 1 contient aussi des informations sur l'alignement entre les cibles du CMB-KM et l'application au niveau national des objectifs du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides, ainsi que des données plus précises sur la définition des cibles et objectifs et la mise en œuvre de la conservation et de la restauration des zones humides.

Le présent rapport a pour objet d'aider tous ceux qui sont chargés de mettre à jour et en œuvre les SPANB, y compris ceux qui sont responsables de l'évaluation des progrès à différentes échelles. Il sera utile aux fonctionnaires (y compris les points focaux de la CDB et les correspondants nationaux de la Convention sur les zones humides), aux comités directeurs des SPANB au niveau national, à ceux qui fournissent des avis et à ceux qui participent à la mise en œuvre à travers les secteurs, aux niveaux national et mondial. Nous encouragerons toutes les Parties à diffuser ces orientations le plus largement possible auprès des acteurs concernés.



© Matthew Simpson

Messages clés

1. Restaurer les zones humides

Les SPANB devraient comprendre des objectifs nationaux ambitieux (en hectares et en kilomètres pour les cours d'eau) ainsi que des plans pour une restauration efficace des zones humides, compte tenu du mauvais état des écosystèmes d'eaux intérieures et de zones humides côtières. Ce serait une contribution essentielle à la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers dégradés au niveau mondial, avant 2030, comme convenu dans la **Cible 2** du CMB-KM.

2. Protéger les zones humides

Les SPANB devraient inclure des cibles explicites et des plans visant à augmenter la superficie des eaux intérieures et des écosystèmes de zones humides côtières dans les aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone (MECZ) pour contribuer aux objectifs 30x30 (30% d'ici à 2030), comme visé dans la **Cible 3** du CMB-KM. Les cibles nationales de conservation des zones humides devraient être calculées en hectares pour les zones humides et en kilomètres pour les cours d'eau. La priorité devrait être donnée aux types de zones humides sous-représentés et riches en biodiversité.

3. S'attaquer aux facteurs de la disparition des zones humides

Les SPANB devraient comprendre des actions pour lutter contre les principaux moteurs de la perte en zones humides. Ceux-ci varient selon les pays mais comprennent souvent l'agriculture non durable et l'infrastructure, les changements d'affectation des sols, la pollution ou la surexploitation. Les SPANB doivent s'attaquer à ces facteurs en intégrant explicitement les zones humides dans les cibles du CMB-KM :

- Cible 1 – Planification spatiale
- Cible 7 – Réduction de la pollution
- Cible 10 – Agriculture, aquaculture, pêches et foresterie
- Cible 15 – Risques et impacts liés à la biodiversité pour les entreprises

4. Améliorer les données sur les zones humides

Des données rigoureuses sur les zones humides peuvent sous-tendre la mise en œuvre de multiples objectifs et cibles du CMB-KM et permettre de mesurer les progrès. Les SPANB peuvent inclure des actions visant à améliorer les données sur l'étendue et l'état de toutes les zones humides, en particulier les zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») et d'autres zones humides dont la biodiversité a une grande valeur. Si l'inventaire national des zones humides d'un pays est obsolète ou s'il a besoin d'être mis à jour (par exemple, par l'ajout de données sur l'étendue des zones humides, leur état et leur biodiversité), ces informations peuvent être intégrées spécifiquement en tant qu'action transversale de haute priorité dans les SPANB.

5. Les zones humides comme solutions

Des SPANB axés sur les zones humides doivent comprendre des mesures d'urgence en vue de faire cesser et d'inverser la perte des zones humides et de leur biodiversité. Cependant, la contribution des zones humides est vaste et nous avons tout intérêt à nous saisir du pouvoir des zones humides en tant que solutions. Les SPANB devraient inclure des politiques et des objectifs pour intégrer les zones humides en tant que solutions permettant d'atteindre les cibles suivantes du CMB-KM :

- Cible 7 : Réduire la pollution – on peut construire des zones humides de traitement pour éliminer les polluants dangereux dans l'eau
- Cible 8 : Atténuer les effets des changements climatiques – des solutions fondées sur la nature telles que les tourbières, les mangroves, les vasières et autres types de zones humides peuvent stocker le carbone et renforcer la résilience climatique



© Barend van Gernerden

- Cible 11 : Restaurer les contributions de la nature à la population – les zones humides fournissent de multiples services écosystémiques tels que des aliments, de l'eau douce, une protection contre les inondations, la régulation du climat, des valeurs culturelles et spirituelles, la santé et le bien-être, des matières nutritives et le cycle de l'eau
- Cible 12 : Améliorer les espaces verts en milieu urbain – les zones humides urbaines rendent les villes vivables et sont essentielles à cet égard. En cas de tempête, les zones humides urbaines absorbent les précipitations excédentaires, atténuent les inondations et d'autres impacts négatifs. Elles filtrent aussi la pollution, améliorent la qualité de l'eau et de l'air et réduisent les hautes températures extrêmes

6. Prioriser les points chauds et les corridors écologiques pour la faune sauvage des zones humides

Dans les SPANB, les corridors écologiques, notamment les voies de migration aériennes, les voies de migration aquatiques et autres corridors empruntés par des animaux, devraient recevoir une attention spéciale pour veiller à ce que tous les sites d'importance critique sur les voies de migration aériennes et aquatiques soient intégrés dans des aires protégées efficacement gérées ou des MECZ à la connectivité maintenue ou améliorée. Les SPANB devraient comprendre des politiques et cibles nationales pour les voies de migration aériennes et aquatiques afin d'atteindre les cibles du CMB-KM suivantes :

- Cible 2 – Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés
- Cible 3 – Conserver 30 % des zones terrestres, des eaux et des mers
- Cible 4 – Faire cesser l'extinction des espèces

7. Responsabiliser les populations

Les SPANB devraient encourager les populations et leur donner les moyens de conserver la biodiversité des zones humides en renforçant les capacités, par le transfert de technologies et en reconnaissant le savoir et l'expérience des peuples autochtones et des communautés locales. Le savoir et l'expérience des peuples autochtones et des communautés locales et les différents réseaux de la Convention sur les zones humides, notamment les Centres régionaux et Initiatives régionales, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et le Groupe de surveillance des activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) devraient être reconnus et intégrés dans les plans nationaux de mise en œuvre des cibles du CMB-KM suivantes :

- Cible 20 – Renforcer les capacités, le transfert de technologies et la coopération
- Cible 21 – Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles
- Cible 22 – Veiller à la participation à la prise de décisions

8. Mesurer ce qui compte

Des indicateurs relatifs aux zones humides devraient être inclus dans les SPANB pour chacune des 23 cibles du CMB-KM. Il convient en premier lieu de comprendre de quels types de zones humides on parle, où elles se trouvent, leurs limites et leur état – un inventaire national des zones humides. Les cibles de protection, restauration, conservation et utilisation rationnelle peuvent ensuite utiliser ces données d'inventaire. Les ensembles de données mondiaux soutiendront les rapports mais l'élaboration d'un inventaire national des zones humides sous-tend la mise en œuvre des SPANB pour les zones humides.



9. Régler la question du financement

Les SPANB devraient chercher à augmenter les investissements dans les zones humides et à éliminer les mesures d'incitation qui contribuent à la perte et à la dégradation des zones humides. Cela peut comprendre des réformes des prix et des subventions pour encourager une utilisation efficace des ressources, et des politiques visant à éliminer les subventions préjudiciables aux écosystèmes des zones humides et à la biodiversité, ainsi qu'une augmentation quantifiée des investissements dans la conservation, la restauration et la création de zones humides. Le financement des zones humides devrait être inclus dans les plans nationaux prévus pour atteindre les cibles du CMB-KM suivantes :

- Cible 18 – Réduire les mesures d'incitation préjudiciables et renforcer les incitations positives pour la biodiversité
- Cible 19 – Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité

10. Mobiliser les partenaires et chercher des synergies

Mobiliser les Correspondants nationaux de la Convention sur les zones humides, les Organisations internationales partenaires (OIP) et d'autres ONG internationales et nationales. La révision des SPANB et l'élaboration de cibles nationales devraient se faire en collaboration étroite avec les Correspondants nationaux de la Convention sur les zones humides, les ONG et autres parties prenantes, y compris les six OIP de la Convention sur les zones humides (Birdlife International, UICN, WWF, Wetlands International, WWF et International Water Management Institute). Ces organisations disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour éclairer les efforts de définition des cibles relatives aux zones humides, les indicateurs, la conception de politiques, la mise en œuvre et la mobilisation des ressources, et ont des liens avec des initiatives multiacteurs intéressant plusieurs conventions, telles que le Freshwater Challenge et le Mangrove Breakthrough.

Joignez-vous au NBSAP Forum et au NBSAP Accelerator Partnership, des mécanismes visant à définir et partager les outils et le matériel de soutien à l'élaboration de SPANB.

1. Introduction

Contexte

Le Rapport technique a été préparé par le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention sur les zones humides en tant que tâche hautement prioritaire inscrite dans le plan de travail du GEST 2023-2025 (Tâche 5.2) en réponse à la Résolution XIV.6, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales*, et à la Résolution XIV.14, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2023-2025*. Ce Rapport technique démontre le rôle d'importance critique des zones humides pour la mise en œuvre des multiples objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM) et fournit des orientations sur la manière d'inclure les zones humides dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

1.1. Les zones humides et le Cadre mondial de la biodiversité

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM) a été adopté par la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB (CdP15), en décembre 2022 (Décision 15/4¹), par près de 200 pays. Il contient quatre objectifs à long terme pour 2050 et 23 cibles visant à faire cesser et inverser la perte de biodiversité avant 2030.

Le rôle des zones humides et la nécessité de les valoriser et de les protéger sont d'importance critique pour la mise en œuvre des cibles du CMB-KM. Pour aider les Parties à remplir leurs engagements vis-à-vis de la CDB, de la Convention sur les zones humides et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le rapport fournit des orientations sur les mesures et politiques pouvant être incluses dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

Il est clair que les zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») et toutes les zones humides considérées comme des sites importants pour la biodiversité, la connectivité écologique et les services écosystémiques devraient figurer en bonne place dans les SPANB. Tous les types de zones humides (naturelles et artificielles) d'un pays devraient être pris en compte dans le processus de mise à jour des SPANB.

L'Annexe 1 décrit comment les plans nationaux de mise en œuvre de chaque cible du CMB-KM devraient être alignés sur la mise en œuvre, au niveau national, des cibles du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides et contient des informations plus précises sur la définition des cibles, l'application des mesures de conservation et de restauration des zones humides, des mesures de suivi et les ressources utiles.

Des indicateurs relatifs aux zones humides devraient être inclus dans les SPANB pour chacune des 23 cibles du CMB-KM. Le rapport fournit des orientations spécifiques sur les indicateurs pour les cibles 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11 et 12 qui ont de profondes répercussions sur les zones humides. Il s'agit d'un couple d'indicateurs permettant de mesurer la couverture de protection des zones humides intérieures accompagnés d'un outil facilitant leur calcul, qui sont en préparation et seront prêts à être utilisés par les pays et le responsable de la Cible 3 (PNUE-WCMC) d'ici à la CdP16^{2, 3}.

Il est tenu compte des zones humides, de manière explicite, dans la Cible 2 du CMB-KM sur la restauration et la Cible 3 sur les aires protégées (30x30) via le texte sur les eaux intérieures et les zones côtières. Au-delà de la référence directe aux eaux intérieures et aux écosystèmes côtiers, dans les Cibles 2 et 3, les 23 cibles du CMB-KM sont d'importance critique pour les zones humides, leur biodiversité et l'ensemble de la vie du Terre.



© Matthew Simpson

1 <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

2 <https://www.globalwetlandwatch.org/home/>

3 <https://www.protectedplanet.net/en/thematic-areas/wdpa?tab=WDPA>

Le Freshwater Challenge⁴ et le Mangrove Breakthrough sont des exemples d'initiatives mondiales ambitieuses impliquant de multiples acteurs, nécessaires pour accélérer et améliorer la restauration et la protection des habitats de zones humides et pour aider à mettre en œuvre les Cibles 2 et 3 (ainsi que les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) et d'autres AME), y compris par l'intégration de cibles sur les zones humides dans les SPANB révisés et autres plans nationaux.

Freshwater Challenge

Initiative pilotée par les pays, le Freshwater Challenge vise à soutenir, intégrer et accélérer la restauration de 300 000 km de cours d'eau dégradés et 350 millions d'hectares de zones humides dégradées avant 2030, ainsi qu'à conserver les écosystèmes d'eau douce prioritaires. Quarante-six (46) pays ont rejoint l'initiative (en mars 2024).

Le Freshwater Challenge soutient l'intégration des écosystèmes d'eau douce dans les plans nationaux pour mettre en œuvre les objectifs mondiaux relatifs au climat, à l'eau, à la réduction des risques de catastrophe, au développement durable et à la biodiversité – y compris la Cible 2 et la Cible 3 du CMB-KM.

Le Freshwater Challenge vise à augmenter l'investissement global dans la restauration et la conservation des écosystèmes d'eau douce et à augmenter de manière substantielle les retours économiques et sociaux de ces investissements grâce aux améliorations hydrologiques, écologiques et de l'environnement en général.

Mangrove Breakthrough

Mangrove Breakthrough fournit un cadre aux acteurs étatiques et non étatiques qui travaillent ensemble vers l'objectif mondial, fondé sur la science, de protéger l'avenir de plus de 15 millions d'hectares de mangroves à l'échelon mondial, avant 2030, à condition de parvenir à réunir un financement durable de 4 milliards de dollars. L'accélération de l'action et des investissements dans le cadre de Mangrove Breakthrough contribue directement à la réalisation des Cibles 2 et 3 du CMB-KM ainsi que des objectifs de la CCNUCC.

1.2. Les zones humides et leur importance pour la biodiversité

Les zones humides sont des écosystèmes influencés par l'eau, dans des milieux d'eau douce, d'eau salée et d'eau saumâtre. Elles comprennent des habitats d'eau douce temporaires et permanents tels que les rivières, les lacs, les mares, les marais, les marécages, les tourbières et des habitats situés dans les zones côtières et proches des milieux marins tels que les mangroves, les marais salés et les vasières⁵.

Les termes employés par la Convention sur la diversité biologique pour les eaux douces intérieures et les écosystèmes côtiers correspondent à la définition des zones humides qui figure dans l'Article 1.1 de la Convention sur les zones humides, à savoir : « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Pour les deux Conventions, la limite de profondeur s'applique uniquement aux zones marines⁵. Dans le présent document, nous discutons aussi bien des eaux intérieures que des écosystèmes de zones humides côtières.

Les zones humides ne couvrent que 6 % environ de la superficie de la Terre mais 40 % de toutes les espèces végétales et animales connues vivent ou se reproduisent dans les zones humides (Kopf *et al.* 2015, Convention sur les zones humides 2018). Cela signifie que les zones humides englobent une part considérable de la biodiversité mondiale : on estime que les eaux douces, à elles seules, abritent 12 % de toutes les espèces que l'on ne peut voir sans un microscope, y compris plus d'un tiers des vertébrés, presque tous les amphibiens et la moitié des poissons (Garcia-Moreno *et al.* 2014, Dudgeon *et al.* 2006, Carrete Vega & Wiens 2012).

Autre rôle important des zones humides : elles relient différents habitats entre eux, facilitant ainsi le déplacement des espèces. De nombreux animaux, en particulier les oiseaux et les poissons migrateurs, dépendent des zones humides où ils font halte pour se reposer, se nourrir ou se

⁴ <https://www.freshwaterchallenge.org/>

⁵ <https://www.cbd.int/waters/inland-waters/>

reproduire au fil de leurs périples et l'on peut souvent observer des concentrations élevées de ces espèces dans les habitats de zones humides. Cette connectivité est vitale pour maintenir des populations en bonne santé et la diversité génétique.

Les zones humides jouent aussi un rôle crucial en contribuant aux processus mondiaux qui entretiennent et maintiennent la biodiversité, notamment les flux hydrologiques, biogéochimiques, de productivité primaire et d'énergie entre différents écosystèmes. Les processus hydrologiques des zones humides assurent la connectivité physique, chimique et écologique qui soutient la biodiversité et la santé de tous les écosystèmes.

Enfin, les zones humides ont un rôle très important à jouer en tant que fournisseurs de services d'approvisionnement, de régulation, d'appui et culturels.

Si l'on veut atteindre l'objectif global qui consiste à inverser la perte de biodiversité, il est crucial de protéger, de gérer avec efficacité et de restaurer les zones humides pour la biodiversité qu'elles contiennent ou devraient contenir, ainsi que pour la connectivité qu'elles assurent à l'intérieur des habitats, et leur contribution importante aux processus climatiques et hydrologiques mondiaux (Tickner *et al.* 2020).

1.3. La perte et la dégradation des zones humides et leur impact sur la biodiversité

Malgré leur importance critique pour la biodiversité, le climat et l'humanité, depuis l'an 1700, les zones humides ont connu des pertes énormes à l'échelon mondial : plus de 85 % des zones humides ont disparu, un chiffre à comparer avec 75 % de la surface terrestre qui a été fortement modifiée et 66 % des océans qui ont connu des impacts cumulatifs croissants (IPBES 2019). L'Indice planète vivante montre que les populations d'espèces d'eau douce ont connu un déclin de 83 % en moyenne depuis 1970, soit plus de deux fois le déclin moyen des espèces terrestres et marines (Tickner *et al.* 2020).

Les zones humides disparaissent parce qu'elles sont remblayées et drainées pour l'agriculture et les établissements urbains et sont fortement dégradées par la pollution, l'altération des régimes hydrologiques, la perte de connectivité, les espèces envahissantes et la surexploitation des ressources naturelles telles que l'eau, les plantes et les animaux. Les changements climatiques ont aussi des répercussions majeures sur les zones humides, avec des sécheresses plus graves et plus fréquentes et l'augmentation de l'évapotranspiration due à des températures élevées (GIEC 2023).

Il importe de faire cesser la perte et la dégradation des zones humides et d'inverser la tendance. Pour cela, il est essentiel d'introduire des mesures efficaces dans les SPANB pour conserver et restaurer les zones humides.



2. Comment inscrire les zones humides dans les SPANB pour chaque cible du CMB-KM

2.1. Cible 1 : Planification et gestion de toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité

Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d'affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d'ici à 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales

Bien des zones humides ont une grande importance pour la biodiversité et une intégrité écologique élevée (ci-après dénommées « zones humides de grande importance pour la biodiversité »). Il importe de mieux les prendre en compte et de mieux les intégrer dans la planification spatiale et les processus de gestion connexes.



© Matthew Simpson

Identifier les zones humides de grande importance pour la biodiversité

Les SPANB devraient comprendre des mesures permettant d'identifier les zones humides de grande importance pour la biodiversité, ce qui peut être fait en se référant aux classifications existantes telles que : biens du patrimoine mondial, réserves de biosphère, Liste rouge des écosystèmes, Zones clés pour la biodiversité, Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité, Sites Ramsar et autres désignations internationales, en plus de désignations nationales telles que : réserves naturelles intégrales, parcs nationaux, zones écologiquement sensibles, sanctuaires de faune sauvage et monuments nationaux.

Certaines zones humides de grande importance pour la biodiversité ne seront pas couvertes par ces classifications. Il faudra alors recourir à des études d'espèces et des données sur les habitats pour identifier les zones riches, au plan national ou international, en espèces des zones humides, espèces endémiques ou espèces menacées, ou qui accueillent des concentrations exceptionnellement élevées (importantes à l'échelle de la population) de spécimens d'une espèce, ou encore qui possèdent des zones humides uniques ou des zones humides importantes ou menacées. Il faudrait aussi intégrer les zones humides dont l'intégrité écologique est élevée, lorsque leurs caractéristiques écologiques dominantes se situent à l'intérieur de leur gamme de variation naturelle, et qui, la plupart du temps, peuvent résister et se rétablir en cas de perturbation.

En l'absence de données adéquates sur les espèces, les classifications d'écosystèmes de zones humides peuvent garantir la représentation de types d'habitats clés.

Zones clés pour la biodiversité (ZCB)

Les ZCB sont les lieux les plus importants du monde pour les espèces et leurs habitats. On identifie les ZCB en appliquant un ensemble de 11 critères classés en cinq thèmes : biodiversité menacée, biodiversité restreinte sur le plan géographique, intégrité écologique, processus biologiques et caractère irremplaçable. Les critères relatifs aux ZCB ne portent pas seulement sur les populations d'espèces mais aussi sur leurs habitats ou écosystèmes. Les écosystèmes sont identifiés par la collection unique d'espèces qu'ils entretiennent de sorte que leur conservation aide à garantir la survie simultanée de nombreuses espèces.

Pour les zones humides, l'identification de ZCB d'eau douce et côtières peut aider à mettre en œuvre une planification spatiale tenant compte de la biodiversité.

Inclure les zones humides dans la planification spatiale

Tout plan d'aménagement spatial tenant compte de la biodiversité devrait intégrer les besoins spécifiques des écosystèmes des zones humides en matière de conservation et traiter les facteurs multiples, et souvent distincts, de la perte et de la dégradation des zones humides. Les principaux facteurs comprennent les barrages et autres infrastructures, les activités minières et autres activités extractives, l'augmentation de la demande en eau, la transformation pour l'agriculture et le drainage et pour l'aquaculture, l'expansion urbaine, la pollution urbaine et agricole, les changements climatiques et les espèces envahissantes. La planification spatiale devrait être conçue de manière à lutter contre ces menaces tant au niveau local que dans le contexte de la nature hydrologique connectée des zones humides.

La planification spatiale doit être participative et respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent dans les zones humides ou en sont tributaires.

Améliorer les données sur les zones humides

Lorsqu'il n'y a pas de données adéquates disponibles, les SPANB devraient inclure des mesures visant à déterminer les lacunes dans les données et à générer les données nécessaires pour assurer une gestion efficace des zones humides et mieux tenir compte de celles-ci dans la planification spatiale.

Synergies

L'inclusion des zones humides dans les plans nationaux visant à mettre en œuvre la Cible 1 soutient la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 6 *Eau propre et assainissement* et de l'ODD 15 *Vie terrestre*.

Cible 1 : Exemples concernant les zones humides

Kenya : Intégrer les zones humides dans la planification spatiale aux niveaux national et infranational

L'intégration de considérations sur les zones humides dans les processus de planification spatiale nationaux et locaux est un moyen essentiel de mettre en œuvre la Cible 1 du CMB-KM. Le **Plan spatial national (2015-2045)** du Kenya fournit un cadre exhaustif aux activités d'utilisation durable des terres et de la mer. Ce plan se décline jusqu'au niveau infranational. Par exemple, le **Plan spatial du comté de Lamu (2016-2026)** priorise la conservation des zones humides de mangroves et intègre la protection des zones humides dans le plan de développement.

Dans une perspective politique, la **Politique de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de 2009** du Kenya se concentre de manière explicite sur la gestion durable des zones côtières, y compris les zones humides. Le cadre politique met l'accent sur la conservation et la restauration des écosystèmes côtiers, en s'alignant sur les objectifs des SPANB.

La **Politique nationale pour les zones humides, 2015** prévoit l'identification de zones humides en vue de les désigner et de les classer en tant qu'aires de conservation, et de développer et mettre en œuvre des plans de gestion appropriés.

Un des objectifs de la **Stratégie de restauration des zones humides du Kenya (2023-2032)** est d'élaborer des stratégies pour la mise en œuvre de la conservation et de la gestion des zones humides au niveau des comtés et au niveau national. Ces objectifs comprennent des plans de gestion des zones humides appropriés.

Le **Plan de gestion national des écosystèmes de mangroves du Kenya (2017 – 2027)** propose d'utiliser la planification spatiale pour cartographier les zones de développement futur sans empiéter sur les mangroves.

La **Loi de 2012 des gouvernements de comtés**, au titre de l'Article 110 (2) (j), oblige les gouvernements de comtés à élaborer des plans spatiaux indiquant les zones réservées à la conservation et aux loisirs.

Le **Projet de règlement de 2017 sur les zones humides** oblige l'Autorité nationale de gestion de l'environnement à faciliter l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones humides pour prévenir et contrôler toute nouvelle dégradation des zones humides.



2.2. Cible 2 : Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés

Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.



© Matthew Simpson

Cibles pour la restauration des zones humides

Si l'on en juge par la disparition et la dégradation significatives des zones humides partout dans le monde (Davidson & Finlayson 2019), il importe que les SPANB comprennent des cibles et des plans nationaux ambitieux en matière de restauration des zones humides. Il faut définir des cibles de restauration des zones humides pour les eaux intérieures et les écosystèmes côtiers de la Cible 2 du CMB-KM. Les cibles nationales devraient être calculées en hectares pour la plupart des zones humides et en kilomètres pour les cours d'eau et identifier les zones humides, bassins hydrographiques et paysages spécifiques où l'on entreprendra des travaux de restauration. Les cibles couvrant la restauration des zones humides devraient être aussi bien qualitatives que quantitatives et viser à améliorer les conditions et la connectivité.

Il faut reconnaître, dans les SPANB, que la restauration des zones humides est également fondamentale pour la restauration des écosystèmes terrestres et marins parce que les zones humides jouent un rôle important dans la connectivité hydrologique et l'approvisionnement en eau d'autres écosystèmes. La contribution qu'apporte la restauration des zones humides à l'atténuation des effets des changements climatiques, à la résilience et à l'adaptation (Fennessy & Lei 2018), (Cible 8 du CMB-KM), devrait aussi être reconnue.

Les plans de restauration devraient tenir compte de la restauration des zones humides transformées qui ne sont plus des zones humides (réduction dans l'étendue) ; de la restauration des zones humides restantes qui sont dégradées (état des zones humides) ; et de la restauration de toute perturbation dans les connexions hydrologiques, par exemple par la suppression d'un barrage (connectivité et débit). Par restauration on entend le rétablissement de processus physiques, chimiques et écologiques à l'échelle du paysage (les bassins versants, par exemple). Des informations sur l'endémisme, l'état de conservation d'espèces vivant dans la zone humide et le rôle que jouent les zones humides dans les réseaux de connectivité doivent permettre d'établir la priorité entre les zones à conserver ou restaurer.

Restauration des voies de migration aériennes et aquatiques

Les SPANB devraient accorder une attention spéciale à la restauration des voies de migration. Celles-ci sont des réseaux d'habitats qui assurent les conditions et la connectivité nécessaires au cycle annuel de migration des oiseaux migrateurs qui se déroule, en général, sur de très vastes distances. Pour les sites de ces réseaux de zones humides, l'étendue et la qualité des zones humides elles-mêmes ont une importance critique, tout comme la connexion avec l'étape suivante du réseau, définie par des paramètres tels que la distance et la résistance (affectées par des obstacles qui peuvent être naturels ou artificiels et par la météorologie). Les SPANB devraient aussi accorder une priorité élevée à la restauration des voies de migration aquatiques qui sont, pour les voies poissons et d'autres formes de biodiversité aquatique, l'équivalent des de migration aériennes.

Le [Critical Site Network tool](#) aide à prioriser les interventions de gestion, conservation et restauration sur les voies de migration. Il est disponible pour la voie de migration Afrique-Eurasie.

Cet outil peut être interrogé du point de vue d'une espèce, d'un site et d'un pays et aide à identifier les zones prioritaires pour des espèces d'oiseaux (d'eau) migrateurs particulières. Il explique aussi pourquoi ces zones sont importantes, définissant ainsi ce qui doit être ciblé en matière de gestion, de conservation ou de restauration. Il contient des orientations sur la manière d'identifier les effets potentiels des changements climatiques et de les intégrer dans les approches nationales.

Données et informations

Les pays peuvent fixer des cibles nationales de restauration pour différents types de zones humides en utilisant l'indice Wetland Extent Trends (WET), les inventaires nationaux des zones humides et le Connectivity Status Index (CSI) pour les cours d'eau qui peuvent être agrégés à différentes échelles^{6, 7}. Les informations obtenues peuvent servir à évaluer la perte et la dégradation des zones humides, en particulier celles qui ont une grande importance pour la biodiversité. Elles peuvent aussi être utilisées pour identifier des sites potentiels à restaurer en tenant compte des processus et du fonctionnement des zones humides tels que les apports et les sorties d'eau appropriées, et les contraintes environnementales et socioéconomiques telles que la présence d'espèces à la biodiversité élevée, n'appartenant pas aux zones humides, ou les risques de pollution exercée par des zones urbaines voisines.

Les pays peuvent aussi utiliser le Registre de Montreux (registre des Sites Ramsar dont les caractéristiques ont connu, connaissent ou sont susceptibles de connaître des changements), et le Service d'information sur les Sites Ramsar (rapports sur les changements dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar), pour prioriser les activités de restauration des zones humides d'importance internationale dans le but de permettre la restauration de celles-ci et de les supprimer du Registre.

Restauration à l'échelle du paysage

La planification et les activités de restauration devraient adopter une approche à l'échelle du paysage pour intégrer la restauration des processus physiques, chimiques et écologiques à l'échelle du bassin versant et mobiliser différents secteurs et intérêts.

⁶ <https://www.wetlands.org/cbd-framework-proposal-on-target-2-ecosystem-restoration-for-rivers/>

⁷ https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/1110__int_briefing5lr.pdf

Cible 2 : Exemples concernant les zones humides

SPANB de la France (Stratégie Nationale Biodiversité 2030)⁸

La préservation et la restauration des zones humides sont une priorité nationale. Création d'un parc national dédié à ces écosystèmes, avec au moins 50 000 ha de zones humides qui devraient avoir été restaurées d'ici à 2026 et des efforts permanents et qui le resteront jusqu'à la fin de la décennie.

Objectif de l'action : Créer un nouveau parc national pour protéger les milieux humides avant 2030

Description de l'action : L'objectif est de créer un parc national pour les zones humides dans le but de protéger et promouvoir ce type d'écosystème, en particulier pour son importance pour la biodiversité mais aussi pour la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Le gouvernement entamera les travaux immédiatement avec les collectivités et les parties prenantes pour faire aboutir la création de ce 12^e parc national avant la fin de la décennie.

Indicateur(s) avec valeur cible : D'ici à 2030, un nouveau parc national pour la protection des milieux humides est créé.

Mangroves

Mangrove Breakthrough vise à restaurer au moins la moitié de toutes les mangroves récemment disparues. D'après les cartes de l'étendue et du changement de [Global Mangrove Watch](#), on estime qu'il est possible de restaurer 818 300 ha de mangroves. Si l'on présume que des pratiques de restauration fondées sur la science sont employées et aboutissent à une restauration durable, restaurer la moitié des pertes récentes représenterait 409 150 ha d'ici à 2030 (~51 000 ha par an).

On peut en déduire que les mangroves sont extrêmement pertinentes pour la mise en œuvre de multiples objectifs et cibles du CMB-KM. Les indicateurs complémentaires du CMB-KM font spécifiquement référence aux mangroves, notamment l'Indicateur complémentaire a.9, portant sur une Couverture forestière mondiale continue de mangroves, l'Indicateur complémentaire a.12, sur les Tendances de l'étendue des mangroves, et l'Indicateur complémentaire a.10 sur les Tendances de la fragmentation des forêts de mangroves. Les mises à jour des SPANB pour les aligner sur les objectifs du CMB-KM donnent l'occasion aux gouvernements d'intégrer l'action pour les mangroves dans leurs nouveaux plans. Le Kenya (2000-2005 avec un projet de mise à jour 2019-2030), le Mozambique (2015-2035), Madagascar (2015-2025) et la Tanzanie (2015-2020) ont inclus des objectifs pour les mangroves dans leurs SPANB respectifs. Sri Lanka a adopté une Politique nationale sur la conservation et la restauration des écosystèmes de mangroves et a rédigé un Plan d'action national et des Lignes directrices nationales pour la restauration des mangroves qui comprennent des cibles à intégrer dans le SPANB⁹.



© Matthew Simpson

⁸ <https://www.cbd.int/doc/world/fr/fr-nbsap-v3-fr.pdf>

⁹ http://env.gov.lk/web/images/downloads/biodiversity_division/publications/National_Guidelines_for_the_Restoration_of_Mangrove_Ecosystems_of_Sri_Lanka.pdf

2.3. Cible 3 : Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers

Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.

Cibles pour la conservation des zones humides

Les SPANB devraient inclure des cibles et des plans explicites visant à augmenter la superficie des écosystèmes d'eaux intérieures et des zones humides côtières dans les aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone (MECZ) pour contribuer à la cible 30x30. Les cibles nationales de conservation des zones humides doivent être exprimées en hectares pour les zones humides et en kilomètres pour les cours d'eau. Les types de zones humides sous-représentés et dont la biodiversité est élevée doivent avoir la priorité.

Examen des aires protégées et MECZ où il y a des zones humides

Les SPANB devraient comprendre une analyse de la mesure dans laquelle les aires protégées et les MECZ existantes englobent des zones humides importantes sur le plan biologique, représentatives et connectées. Pour suivre les progrès dans le temps, il sera essentiel d'établir une référence pour l'étendue des zones humides dans les aires protégées. On peut en tirer des possibilités de renforcer la gestion des zones humides dans les aires protégées pour contribuer à la cible 30x30 et de combler les lacunes en créant de nouvelles aires protégées ou en agrandissant celles qui existent. Une nouvelle paire d'indicateurs – un pour les rivières et les cours d'eau, et un pour les lacs et d'autres zones humides – permettra d'obtenir ces informations en utilisant soit des ensembles de données mondiaux, soit (de préférence) des ensembles de données nationaux.

Les Zones clés pour la biodiversité, les Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité et les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar), ainsi que d'autres zones bénéficiant de désignations internationales, en plus des aires protégées au plan national et des MECZ existantes devraient être examinées pour identifier toutes celles qui contiennent des zones humides. Certaines zones humides importantes ne bénéficient pas de ces classifications de sorte qu'il conviendra d'utiliser des données d'étude sur les espèces, des données sur les écosystèmes offrant des habitats, des données sur l'importance culturelle, etc., pour identifier les zones humides à inclure dans des aires protégées existantes ou nouvelles et dans des MECZ, y compris des sites et des mécanismes utilisés par les peuples autochtones. Des orientations mises à jour sur la reconnaissance des MECZ sont en préparation et comprendront des MECZ relatives aux zones humides¹⁰. Des orientations sont déjà disponibles sur l'[identification et la désignation des Sites Ramsar](#) (Centre régional Ramsar – Asie de l'Est 2023) et sur la manière d'élaborer des [plans de gestion](#) (Centre régional Ramsar – Asie de l'Est 2020) pour les zones humides protégées.

Parfois les écosystèmes d'eau douce ont besoin de protections autres que celles qui sont fournies par des aires protégées terrestres classiques. Dans ce cas, les pays peuvent inclure dans leurs SPANB la possibilité de créer de nouvelles catégories ou des catégories modifiées de protection des eaux douces (par exemple, cours d'eau libres protégés) dans la politique nationale de contribution à la cible 30x30.

10 OECM guidance - <https://www.protectedplanet.net/en/thematic-areas/oecms?tab=OECMs>

Voies de migration aériennes et aquatiques

Les voies de migration aériennes et aquatiques devraient recevoir une attention spéciale dans le cadre de la mise en œuvre de la cible 30x30 au niveau national, avec des mesures garantissant que tous les sites des voies de migration aériennes et aquatiques soient inclus dans les aires protégées et les MECZ et effectivement gérés, avec une connectivité maintenue et renforcée.

Il importe d'adopter, et de mettre régulièrement à jour, des plans de gestion pour toutes les aires protégées et MECZ contenant des zones humides.

Cible 3 : Exemples concernant les zones humides

Chili : Laguna Torca – Aire protégée

Laguna Torca est une réserve de 604 hectares située dans un système lacustre composé de plusieurs lagunes sur le littoral chilien, au sud de Santiago. Ce site est une ZCB et une zone importante pour les oiseaux. Il offre un habitat à des densités élevées de plus de 90 espèces d'oiseaux, notamment l'ibis à face blanche (*Plegadis chihi*) et le coscoroba blanc (*Coscoroba coscoroba*), mais aussi des mammifères tels que le ragondin (*Myocastor coypus*), le renard de Magellan (*Lycalopex culpaeus*) et le petit grison (*Galictis cuja*). BirdLife International indique que les menaces pour ce site sont très élevées, que les conditions sont favorables et que l'action pour la conservation est moyenne. On ignore si le site est actuellement géré pour les espèces aquatiques. Ce site est une aire protégée ayant des valeurs importantes pour la biodiversité et bénéficiant d'une protection effective ; il devrait donc contribuer à la Cible 3.

Exemple adapté de [A Pathway for Inland Waters in the 30x30 Target](#)

Thaïlande : Réserve de pêche de la communauté Mae Ngao – MECZ potentielle

Depuis 30 ans, les communautés autochtones P'ganyaw (Karen), qui vivent le long de la rivière Mae Ngao, ont établi un réseau de plus de 50 réserves fluviales intégralement protégées qui ont entre 0,2 et 2 km de long. Les communautés se sont unies dans leur opposition à la désignation d'un parc national, sachant pertinemment que leur premier objectif était le maintien et l'augmentation des stocks de poissons. La conservation étant un objectif secondaire, les réserves peuvent être considérées comme équivalant à des MECZ.

Les communautés définissent les limites, élaborent et appliquent des sanctions en cas de non-respect et, dans certains cas, vendent des permis de pêche à la ligne avec remise à l'eau. Par rapport aux sites non protégés, il y a 27% de plus d'espèces de poissons et la densité de poissons est 124 % plus élevée ; quant à la biomasse de poissons, elle est 2 247 % plus élevée. Cela laisse à penser que les réseaux de petites réserves communautaires où la capture est interdite offrent un modèle pour la protection de la biodiversité et l'augmentation des ressources de la pêche et qu'ils peuvent contribuer à la Cible 3.

Exemple adapté de [A Pathway for Inland Waters in the 30x30 Target](#)

2.4. Cible 4 : Faire cesser l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et les espèces sauvages

Prendre des mesures urgentes en matière de gestion en vue de faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues et d'assurer leur rétablissement et leur conservation, en particulier les espèces menacées, afin de réduire significativement leur risque d'extinction ainsi que de sauvegarder et de rétablir la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, en vue de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment grâce à des mesures de conservation in situ et ex situ et à des méthodes de gestion durable, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune de manière à limiter les conflits liés à leur coexistence.



© CBCGDF

Reconnaître la dépendance des espèces aux zones humides

Bien que les zones humides ne couvrent que quelque 6 % de la Terre, 40 % de toutes les espèces de plantes et d'animaux vivent ou se reproduisent dans ces milieux. Les populations d'espèces d'eau douce à elles seules ont subi un déclin moyen de 83 % depuis 1970, soit plus du double du déclin moyen des espèces terrestres et marines¹¹. Selon la Liste rouge de l'UICN, 25 % des espèces de poissons d'eau douce de la planète (3086 sur 14 898 espèces évaluées) sont menacées d'extinction¹². Les SPANB devraient inclure des mesures spécifiques visant à faire cesser l'extinction des espèces des zones humides et à restaurer la santé des populations qui vivent et se reproduisent dans ces milieux. Ils devraient reconnaître que la mise en œuvre de la Cible 4 dépend de la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes de zones humides.

Plans de rétablissement pour les espèces menacées des zones humides

Les SPANB devraient inclure des mesures telles que celles qui sont énoncées dans le Plan d'action mondial de l'UICN pour les espèces (UICN 2023), conformément aux capacités et circonstances nationales, pour garantir le rétablissement des espèces menacées des zones humides. Ces mesures pourraient comprendre :

¹¹ <https://livingplanet.panda.org/>

¹² IUCN Red List Update December 2023. <https://www.iucn.org/press-release/202312/freshwater-fish-highlight-escalating-climate-impacts-species-iucn-red-list#:~:text=A%20new%20assessment%20finds%20that,are%20affected%20by%20climate%20change.&text=The%20IUCN%2>

- Évaluer l'état de conservation de toutes les espèces des zones humides et identifier celles qui ont besoin de mesures de rétablissement ciblées ;
- Élaborer des cibles nationales pour les espèces menacées des zones humides propres à faire cesser et inverser leur déclin induit par l'homme et, en fin de compte, à les supprimer de la Liste rouge ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de rétablissement (espèces uniques, espèces multiples, sur la base de sites ou sur la base de menaces) pour toutes les espèces des zones humides qui en ont besoin ; et
- Soutenir la protection et la désignation de Sites Ramsar qui accueillent plus de 1 % de la population d'une espèce dépendant des zones humides.

Cible 4 : Exemples concernant les zones humides

Chine : Réseau de volontaires luttant contre la pêche électrique et la pêche illégale

La Fondation chinoise pour la conservation de la biodiversité et le développement écologique a établi un programme de volontaires qui a aidé les autorités chargées de la pêche à détecter près de 1000 cas de pêche illégale en 2018 seulement, dans le bassin du fleuve Yangtsé. Le programme comprend de nombreuses activités pédagogiques et de sensibilisation, notamment des cours et des conférences sur l'environnement, le lancement de l'application « RiverEye » pour encourager la participation du public et l'inciter à dénoncer et empêcher la pêche illégale d'espèces de poissons en danger critique d'extinction, et plaide contre la libération d'espèces envahissantes comme l'achigan à grande bouche.



© Matthew Simpson

2.5. Cible 5 : Assurer un prélèvement et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages

Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable.



© Tiwonge Gawa

Les zones humides sont une source alimentaire et de nutrition importante pour de nombreux peuples, à l'échelle du globe. C'est ainsi qu'au Cambodge, les poissons du grand Tonle Sap et des plaines d'inondation associées qui comprennent deux Sites Ramsar fournissent aux communautés 60 à 80 % de leurs protéines animales. Dans le bassin du bas Mékong, les rizières sont aussi d'importantes frayères pour les poissons : on trouve ainsi plus de 20 espèces de poissons dans les rizières de RDP lao. Avec d'autres espèces des zones humides, telles que les insectes, les mollusques, les crabes et les crevettes, les poissons jouent un rôle vital dans la sécurité alimentaire de nombreuses communautés rurales.

L'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages des zones humides devraient recevoir une attention particulière dans les SPANB pour garantir une utilisation durable, sûre et légale, empêcher la surexploitation et atténuer les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes des zones humides.

Pour évaluer l'impact du prélèvement, du commerce ou de l'utilisation des espèces sauvages des zones humides sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, y compris tout impact éventuel sur la santé, les pays peuvent utiliser l'indice de menaces de la FAO et de l'USGS sur les pêcheries intérieures¹³ (il peut aussi être utilisé pour les Cibles 9 et 10).

Dans leurs SPANB, les pays peuvent adopter une approche écosystémique 'Une seule santé' pour reconnaître les liens inextricables entre les humains, les animaux de compagnie, les animaux d'élevage et les espèces sauvages (aussi bien les plantes que les animaux) et leur environnement social et écologique. Adopter une approche écosystémique, suppose que l'on reconnaît que la santé et le bien-être dépendent de « zones humides en bonne santé », ce qui ne saurait être acquis autrement que par une utilisation rationnelle, le plus souvent à l'échelle d'un paysage et/

13 Inland Fisheries Alliance Resources (<https://www.inlandfisheriesalliance.org/resources>) or directly downloadable at: <https://static1.squarespace.com/static/600f3c551f5d246dcefc421b/t/6388e87da623a5739dec1ab6/1669916853747/Briefing+Document+-+Inland+Fisheries+Indicator>

ou d'un bassin versant. L'utilisation rationnelle comprend l'utilisation et le prélèvement durables de plantes et d'animaux des zones humides. L'adage « mieux vaut prévenir que guérir » devrait figurer dans une approche écosystémique, tout particulièrement dans une optique à l'échelle du paysage ou du bassin versant, pour garantir le maintien des services écosystémiques et réduire le risque de débordement pathogène et d'effets négatifs sur les espèces des zones humides, pour maximiser les avantages et minimiser les coûts pour tous ceux qui sont concernés par les zones humides.

L'utilisation durable coutumière des espèces des zones humides par les peuples autochtones et les communautés locales devrait être respectée et protégée.

Cible 5 : Exemples concernant les zones humides

Malawi : Le rôle des connaissances traditionnelles dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable d'Elephant Marsh Wetland

Situé dans le Lower Shire, le site d'Elephant Marsh Wetland et les eaux qui l'entourent entretiennent une flore et une faune diverses et uniques, importantes au plan international pour la biodiversité et les services écosystémiques. Le marais est une source de subsistance pour plus d'un million de personnes qui dépendent des ressources naturelles de la zone humide pour les aliments, l'eau, les matériaux de construction qu'ils y trouvent et pour leur identité culturelle. Une étude sur le savoir traditionnel, menée dans le cadre de l'Évaluation nationale des écosystèmes, a révélé que Elephant Marsh avait une communauté bien définie attachée par des liens étroits et profonds au marais, lui-même bien défini. Grâce à leur savoir traditionnel, les communautés locales s'adaptent aux inondations et aux sécheresses par une utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques. Les femmes d'Elephant Marsh font pousser des cultures traditionnelles le long du marais et sont les gardiennes des rites et des pratiques spirituelles, le cas échéant. Les femmes sont aussi les gardiennes de l'eau. Elles préservent les ressources pour les générations présentes et futures. Elles veillent à mettre à disposition une eau de qualité non seulement pour les besoins domestiques mais aussi, et c'est un rôle essentiel, pour les cérémonies spirituelles comme les offrandes à Mbona in Khulubvi.

Inde : Conservation des mangroves au Kerala

Dans le cadre du projet, une référence a été conçue sur le statut des mangroves et des zones humides du Kerala et l'on a examiné la structure de l'utilisation des ressources dans les zones humides du point de vue de l'utilisation durable des ressources, y compris les espèces sauvages. Au Kerala, il y a 44 cours d'eau et un vaste réseau d'estuaires et de bras-morts influencés par la marée. Autrefois, l'État possédait 700 km² de mangroves le long du littoral, mais on estime qu'il ne reste plus que 17,82 km².

Des coupes illégales pour le bois de feu et le fourrage, la culture du poisson et des crevettes, l'empiètement humain sans discrimination sur les zones de mangroves pour des activités de développement, la transformation en plantations de cocotiers et pour l'exploitation du sable expliquent la disparition et la dégradation des habitats de mangroves du Kerala.

La gestion communautaire des mangroves, avec l'utilisation durable des espèces sauvages et l'écotourisme, est une solution de rechange viable pour la gestion durable des écosystèmes de mangroves du Kerala. Réagissant à des inondations et des glissements de terrain, le Gouvernement du Kerala a décidé de développer une infrastructure verte (ceintures vertes côtières comprenant les mangroves) en tant que moyen rentable de renforcer la résilience aux effets des catastrophes. Dans ce contexte, la gouvernance efficace, une meilleure planification en vue de la remise en état des mangroves dégradées, l'utilisation durable des espèces sauvages et la sensibilisation des communautés locales ont été mises en place pour conserver, protéger et restaurer les précieux écosystèmes de mangroves.

2.6. Cible 6 : Freiner l'introduction d'espèces exotiques envahissantes de 50 % et atténuer leur impact

Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.

Agir contre les espèces envahissantes affectant la biodiversité et les écosystèmes des zones humides

Les espèces exotiques envahissantes sont l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité des zones humides (IPBES 2023). La biodiversité des zones humides est particulièrement sensible car elle est menacée par les espèces exotiques envahissantes aussi bien aquatiques que terrestres qui supplantent souvent la biodiversité indigène. De nouveaux agents pathogènes et des changements dans la structure des écosystèmes des zones humides peuvent aussi entraîner une perte de biodiversité.

Les SPANB devraient tenir compte des graves impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité des zones humides. Ils devraient prévoir des politiques et des mesures d'identification et de gestion des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes pour empêcher ces espèces d'envahir les écosystèmes des zones humides et de s'y établir, et pour éliminer ou contrôler celles qui sont déjà introduites ou établies.

Tout cela devrait reposer sur une évaluation robuste identifiant les espèces exotiques clés et leurs voies d'introduction ainsi que les zones humides affectées. L'élaboration de lignes directrices techniques adaptées au contexte national peut encourager des interventions appropriées.

Coopération transfrontière

Les SPANB devraient inclure des interventions qui tiennent compte des dimensions transfrontières de l'introduction, de la gestion, du contrôle et de l'éradication des espèces exotiques envahissantes, le cas échéant.

Cible 6 : Exemples concernant les zones humides

Thaïlande, Asie du Sud-Est : l'escargot-pomme

En 1980, l'escargot-pomme (*Pomacea canaliculata*) originaire d'Argentine a été introduit intentionnellement en Asie en tant que source alimentaire riche en protéines pour la consommation intérieure et pour l'exportation. Toutefois, les consommateurs locaux et étrangers n'ont pas apprécié ces escargots et l'on s'en est rapidement débarrassé dans les fossés d'irrigation et les voies d'eau publiques. Les gastéropodes se sont rapidement dirigés vers les rizières où ils ont consommé avec voracité les jeunes plants de riz. Des mesures de contrôle telles que l'application de pesticides et le ramassage manuel ont eu peu de succès. En Thaïlande, des initiatives à petite échelle ont été mises au point pour récolter l'escargot afin de produire un engrais. Cela permet de réduire le nombre d'escargots et c'est aussi créateur d'un soutien de subsistance.

Exemple adapté de [Linkages Between Development Assistance and Invasive Alien Species in Freshwater Systems in Southeast Asia](#).

2.7. Cible 7 : Réduire la pollution à des niveaux non préjudiciables pour la biodiversité

Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments ; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

Les dispositions des SPANB relatives à la réduction de la pollution devraient englober les zones humides de deux manières distinctes : d'une part, l'accent devrait être mis sur la réduction de la pollution préjudiciable aux écosystèmes et à la biodiversité des zones humides ; et d'autre part, il faudrait exploiter le potentiel des zones humides en tant que systèmes de traitement de la pollution agricole, urbaine et industrielle.



© Matthew Simpson

Réduire la pollution des zones humides

Les écosystèmes des zones humides et leur biodiversité sont gravement menacés par la pollution. En effet, ils sont souvent connectés sur le plan hydrologique à des zones agricoles, industrielles et urbaines, de sorte que des matières nutritives excédentaires, des produits chimiques dangereux, des métaux lourds, des produits pharmaceutiques, des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et des plastiques polluent les zones humides et ont un impact sur leur biodiversité.

À titre prioritaire, les SPANB devraient comprendre des mesures spécifiques permettant d'identifier et de réduire les risques de pollution et les effets négatifs de la pollution sur les zones humides en s'attaquant à la source, aussi bien à la pollution ponctuelle (en bout de chaîne) et la pollution diffuse du ruissellement agricole, routier et urbain. Il faudrait intégrer l'élaboration de mesures de protection pour les zones de captage d'eau, les sources et les zones de recharge des eaux souterraines.

Utiliser les zones humides pour traiter la pollution

Si la réduction de la pollution n'est pas possible à la source, on peut aussi recourir à des zones humides de traitement artificielles dans le but de réduire ou d'éliminer le risque de pollution d'origine anthropique pour les écosystèmes des zones humides, terrestres et marins. Les zones humides artificielles offrent un service de traitement de l'eau performant et rentable faisant appel à des milieux sédimentaires, des colonnes d'eau aérobies, des sédiments anaérobies, des séries microbiennes, et à la végétation des zones humides qui contribuent tous à l'assimilation et à l'extraction des polluants, des parasites et des agents pathogènes.

Les zones humides de traitement artificielles peuvent servir à intercepter les voies hydrologiques suivies par la pollution ponctuelle (le lieu de déversement d'une installation industrielle, par exemple) ou par la pollution diffuse (le ruissellement agricole, par exemple). Dans le cadre d'approches telles que les systèmes de drainage durables, les zones humides artificielles peuvent être intégrées à l'échelle des paysages urbains et ruraux pour assurer un traitement efficace de l'eau polluée avant qu'elle n'entre dans les réseaux hydrologiques qui soutiennent les écosystèmes des zones humides, terrestres et marins.

Cible 7 : Exemples concernant les zones humides

Projet de SPANB du Kenya 2020-2030

Au Kenya, la pollution par les matières nutritives telles que l'azote et le phosphore entraîne l'eutrophisation d'eaux intérieures d'importance critique telles que celles du lac Victoria et de Naivasha. Le document SPANB du Kenya s'y attaque par l'inclusion de deux cibles de réduction de la pollution des zones humides.

Cible 1 : D'ici à 2030, la pollution de toutes les sources, y compris les matières nutritives excédentaires, les pesticides et les produits chimiques extrêmement dangereux, est abaissée à des niveaux qui ne portent pas préjudice aux fonctions, aux services et à la biodiversité des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs d'une part et de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, d'autre part.

Cible 2 : D'ici à 2030, l'utilisation plus responsable des plastiques aura progressé (par une interdiction des plastiques à usage unique) garantissant, dans la mesure du possible, que les produits mis sur le marché sont réutilisables et recyclables, et que la production de nouveaux produits d'emballage en plastique aura baissé de 60%.

Royaume-Uni : Des zones humides neutres en matières nutritives

Agissant sur la base d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne, Natural England a émis, en Angleterre, un nouvel avis, à 32 autorités de planification locales en 2019, et à 42 autres en 2022. Il était dit, dans cet avis, que plusieurs sites de leurs régions respectives, qui étaient protégés par la Réglementation Habitats étaient en « conditions non favorables » en raison de l'excès de matières nutritives (phosphore et azote). Natural England déclare « les eaux usées supplémentaires issues de nouveaux développements immobiliers » pourraient « empirer les choses ».

Natural England a donc conseillé aux autorités de planification locales d'approuver uniquement les nouveaux développements immobiliers qui sont « neutres en matières nutritives ». Dans la plupart des cas (lorsque le déversement de matières nutritives ne peut pas être évité), la neutralité dans les matières nutritives est obtenue en appliquant des stratégies d'atténuation appropriées. Une stratégie d'atténuation clé consiste à utiliser des zones humides de traitement artificielles comme mesures de contrôle de la pollution pour traiter les matières nutritives excédentaires issues des nouveaux développements immobiliers ou d'autres sources telles que le ruissellement agricole. Les mécanismes d'élimination des matières nutritives dans les zones humides de traitement artificielles peuvent être prévus à long terme et utilisés pour atténuer la charge additionnelle de matières nutritives résultant des développements immobiliers.

2.8. Cible 8 : Atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience

Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique sur la biodiversité.

Pour la mise en œuvre de la Cible 8 du CMB-KM, les zones humides devraient se voir attribuer la priorité dans les SPANB de deux manières distinctes : en tant que solutions fondées sur la nature efficaces pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; et en faisant en sorte que les politiques climatiques soient mieux conçues pour éviter de porter préjudice aux écosystèmes et à la biodiversité des zones humides.



© Wetlands International

Les zones humides en tant que solutions fondées sur la nature

Les zones humides atténuent les effets des changements climatiques et sont des écosystèmes clés qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la résilience. Les zones humides absorbent l'eau et les précipitations excédentaires, contribuant ainsi à atténuer les inondations. Elles fournissent aussi des services de stockage et d'épuration de l'eau qui peuvent améliorer la résilience aux sécheresses. Les zones humides côtières sont des barrières naturelles contre les dommages causés par les tempêtes et sont en mesure de réduire l'érosion.

Les écosystèmes des zones humides détiennent des stocks de carbone qui sont parmi les plus vastes de la planète. Les tourbières à elles seules stockent deux fois autant de carbone que toutes les forêts du monde. Les zones humides côtières et estuariennes telles que les vasières, les mangroves et les herbiers marins sont particulièrement importantes pour la séquestration du carbone. Toutefois, lorsqu'elles sont drainées, draguées et dégradées, les zones humides peuvent émettre d'importantes quantités de gaz à effet de serre (GES). La conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides peuvent empêcher les émissions et, bien souvent, séquestrer des quantités importantes de carbone.

En conséquence, intégrer dans les SPANB, ainsi que dans les plans nationaux pour le climat [Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux d'adaptation (PNA)], des cibles et politiques de protection et de restauration des zones humides et la mise en œuvre d'une gestion des zones humides adaptée au contexte peuvent avoir de plus grands avantages et représenter une action cohérente et rentable propre à satisfaire à de nombreux objectifs pour le climat et la nature et à limiter les compromis. Il convient d'insister sur la gestion des zones

humides adaptée au contexte parce que chaque type de zone humide varie du point de vue de l'hydrologie, de l'écologie et de son rôle dans le cycle du carbone. Il existe des orientations^{14, 15} sur les moyens d'améliorer l'action pour le climat en intégrant les zones humides dans les CDN et de tirer profit du potentiel des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature qui peuvent être prises en compte pour la mise en œuvre, au niveau national, de la Cible 8 du CMB-KM (Anisha *et al.* 2020).

Une action pour le climat en harmonie avec la biodiversité des zones humides

Les SPANB devraient inclure des politiques et des actions garantissant que les objectifs d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont poursuivis en harmonie avec la nature, notamment en reconnaissant le rôle vital de la restauration et de la conservation des zones humides pour faire cesser et inverser le recul de la nature, soutenir les moyens d'existence, sous-tendre la sécurité de l'eau et atteindre les objectifs pour le climat.

L'Accord de Paris fixe l'objectif de maintenir les températures au-dessous de 1,5 °C. Si l'on veut atteindre cet objectif, le secteur de l'énergie doit prendre un virage radical du point de vue, tant de la production et de la consommation d'énergie que de l'utilisation et du développement de sources d'énergie durables. Cependant, certaines mesures prises pour le climat peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité. Par exemple, l'énergie hydroélectrique peut avoir des effets dévastateurs sur la biodiversité des eaux douces et profondément modifier les services écosystémiques que fournissent les cours d'eau naturels. L'expansion de l'exploitation du lithium pour les batteries menace des écosystèmes de zones humides précieux et vulnérables dans les Hautes Andes ainsi que la nature et les populations qui en dépendent¹⁶. La bioénergie produite à partir de la biomasse de cultures installées dans des tourbières drainées, et les émissions de GES qui en découlent devraient être rigoureusement prises en compte pour établir l'image intégrale de l'empreinte carbone et soutenir ainsi une prise de décisions éclairée. En reconnaissant ces risques et en fixant les principes et les priorités de l'action au niveau national, les SPANB devraient jouer un rôle d'importance critique dans une transition énergétique positive pour la nature.

Les SPANB ont un autre rôle important à jouer : piloter la transition du secteur agricole vers des pratiques plus durables, résilientes et régénératrices, pour s'assurer qu'elle soit alignée sur les objectifs relatifs à la biodiversité et au climat. Il sera essentiel d'encourager les nouvelles pratiques de gestion des sols, les innovations et les technologies qui, tout en soutenant la productivité, favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par exemple, en réhumidifiant les sols organiques drainés) et renforcent d'autres co-avantages (par exemple, l'alimentation en eau, la prévention des crues, etc.). Ces pratiques comprennent la paludiculture, c'est-à-dire l'utilisation productive des sols des tourbières humides et réhumidifiées qui préserve la tourbe, réduisant ainsi les émissions de CO₂ et la subsidence, renforce la résilience et soutient la biodiversité.

En bref, les SPANB devraient comprendre des mesures politiques robustes et des mesures de sauvegarde solides pour protéger les écosystèmes des zones humides et renforcer l'alignement de l'action pour le climat et pour la biodiversité.

Cible 8 : Exemples concernant les zones humides

4^e Plan d'action national pour la biodiversité 2023-2030¹⁷ de l'Irlande

D'ici à 2025, des solutions fondées sur la nature contribuent aux ambitions climatiques nationales.

Pour soutenir l'Objectif national pour le climat, à savoir une économie résiliente sur le plan climatique, riche en biodiversité, écologiquement durable et neutre du point de vue climatique, le Service des parcs nationaux et de la faune et d'autres organismes encourageront l'intégration de solutions fondées sur la nature pour les eaux douces, les eaux de transition, les eaux côtières et les eaux marines (telles que la restauration du littoral et des zones humides et la restauration des écosystèmes de « carbone bleu ») dans les programmes nationaux, régionaux, ruraux et urbains locaux.

14 Nature in Nationally Determined Contributions (conservation.org)

15 Policy Guidance – The Blue Carbon Initiative

16 <https://www.wetlands.org/publication/briefing-on-lithium-mining-in-the-andes-of-south-america-no-to-water-mega-mining/>

17 <https://www.cbd.int/doc/world/ie/ie-nbsap-v4-en.pdf>

Mali : Analyse du contexte politique de l'adaptation aux changements climatiques

Les politiques, stratégies et plans d'action existants, comme la Politique nationale sur les changements climatiques, la Politique nationale pour les zones humides, le Plan national d'action environnementale, le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, les plans de l'Autorité du bassin du Niger et le Plan d'action de développement durable du delta intérieur du Niger (PDD-DIN) ainsi que la Politique de gestion intégrée des ressources en eau en révision seront analysés et les lacunes et possibilités, dans le contexte d'une approche intégrée de l'adaptation aux changements climatiques, seront identifiées. Ces travaux seront conduits par l'Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD) et Wetlands International.

Les principales lacunes de ces politiques sont les suivantes :

Les concepts des politiques et programmes sur les changements climatiques au niveau national sont souvent incompatibles avec les réalités locales. Il est donc impératif d'intégrer les défis des changements climatiques et les possibilités, dans les plans des municipalités.

- la faible capacité d'un cadre institutionnel bien structuré et efficace pour faciliter l'accès au financement national et international pour le climat
- le manque de ressources humaines ayant des compétences avérées en ce qui concerne les moteurs des changements climatiques et les impacts directement ou indirectement liés

Des éponges naturelles comme solution fondée sur la nature

Les zones humides sont les éponges naturelles du paysage. Malheureusement, le drainage pour l'agriculture, la sylviculture et l'urbanisation a réduit considérablement la capacité d'absorption et de stockage de l'eau des zones humides. Les changements climatiques engendrant à la fois un plus grand nombre de périodes de précipitations faibles ou absentes et de précipitations intenses, avec pour corollaire des inondations et des sécheresses plus fréquentes menacent la santé et la sécurité des populations et dégradent la nature. Pour réduire les pics de crues et augmenter les débits de base en période de sécheresse, il importe de faire cesser le drainage et de restaurer la capacité naturelle des zones humides, des sols et de la végétation à retenir l'eau et à ralentir le débit avant que les flux ne pénètrent dans les cours d'eau, mais aussi de reconnecter les plaines d'inondation pour donner plus de place aux cours d'eau. Ces mesures offrent une protection contre les inondations et les sécheresses et renforcent la biodiversité. Le site web www.naturalsponges.org décrit le pouvoir des éponges naturelles, en tant que solution fondée sur la nature, à retenir et stocker l'eau dans le paysage, dans l'intérêt des populations, de la nature, du climat et de l'eau.

Guinée et Mali : Projet de soutien à la sécurité des moyens d'existence et de la biodiversité dans un climat en évolution (PASMEB/Delta vivant)

Le concept et la mise en œuvre de plans communautaires d'adaptation aux changements climatiques garantissent une utilisation durable/restauration des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.

Deux politiques principales ciblent la sécurité des moyens d'existence et la conservation de la biodiversité : la politique nationale de l'eau ; et la gestion transfrontière de l'eau du point de vue des barrages.

Des campagnes d'information destinées aux parties prenantes, sur les questions environnementales et de biodiversité ont été mises en œuvre avec les options d'intervention stratégique suivantes :

- des mesures de remise en état des habitats et de protection d'espèces rares et protégées
- des activités socioéconomiques et de motivation de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité
- la mise en œuvre d'activités de projets par l'approche faire-faire et le recours aux ONG nationales et organisations communautaires pour des échanges d'expérience, de compétences et de bonnes pratiques avec les acteurs locaux
- la participation, sous forme de ressources financières, matérielles et/ou humaines, des bénéficiaires des actions mises en œuvre
- la corrélation des liens entre la pauvreté et l'environnement fondée sur un appui aux activités socioéconomiques, avec des mesures de gestion des ressources naturelles

2.9. Cible 9 : Gestion durable des espèces sauvages dans l'intérêt des populations

Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

Les zones humides abritent des espèces sauvages qui sont d'importantes sources de nutrition, de sécurité alimentaire, de moyens d'existence, de santé et de bien-être pour tous les êtres humains. La biodiversité des zones humides est la source de nombreux biens et services dont dépendent les populations, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales.

Les SPANB devraient reconnaître le rôle essentiel des zones humides qui sont des habitats vitaux pour la reproduction, la croissance, la migration et la subsistance d'espèces sauvages. Au moment de fixer les cibles nationales, il serait bon de chercher à lutter contre les menaces pesant sur les populations d'espèces sauvages des zones humides et à améliorer leur utilisation durable. Définir et évaluer l'utilisation durable des espèces sauvages des zones humides et quantifier les avantages qu'elles apportent en valeur économique et sociale, génération de revenu en milieu rural et contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition permet d'obtenir des informations précieuses pour établir les priorités d'action.

Les SPANB pourraient aussi faire référence aux plans de gestion des zones humides, qui doivent inclure des dispositions précises sur l'utilisation durable des espèces sauvages pour soutenir les populations sur le plan économique et social. Ce point est particulièrement important pour les communautés qui sont vulnérables et pour le bien-être desquelles les espèces sauvages peuvent jouer un rôle crucial. Les actions de mise en œuvre de cette cible doivent tenir compte de l'utilisation durable coutumière des peuples autochtones et des communautés locales.

Cible 9 : Exemples concernant les zones humides

Tanzanie : les zones humides du groupement d'Ihemi

Le groupement d'Ihemi comprend plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, la foresterie et le prélèvement d'espèces sauvages, un appui vital de l'écosystème à la population locale. Le groupement d'Ihemi fait face à de nombreux défis, en particulier celui des changements climatiques avec leur impact sur l'écosystème et la subsistance des communautés. Un plan de gestion durable correspondant à la politique nationale a été développé qui couvre l'agriculture et le prélèvement durable des espèces sauvages, en particulier les poissons. Les poissons ont une importance fondamentale pour le bien-être économique et social des habitants du groupement d'Ihemi. Grâce à la pêche et à la récolte de plantes comestibles, les zones humides entretiennent des milliers de personnes. Une meilleure réglementation des pêcheries de capture se met en place pour garantir qu'à l'avenir, la ressource soit durable et mieux adaptée à un environnement en évolution.

Exemple adapté de [Guideline for Sustainable Management of Wetlands in Ihemi Cluster](#)

2.10. Cible 10 : Renforcer la biodiversité et le caractère durable de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la foresterie

Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.



© Matthew Simpson

L'agriculture, l'aquaculture, les pêches et la foresterie non durables sont les principaux facteurs de conversion et de dégradation des zones humides, et d'impacts sur les espèces des zones humides (Convention sur les zones humides 2022b). Toutefois, les zones humides sont des écosystèmes productifs et lorsqu'elles sont gérées de manière durable peuvent jouer un rôle d'importance critique pour la sécurité alimentaire et de l'eau, ainsi que pour les moyens de subsistance car elles fournissent une source d'eau pour les cultures et le bétail ainsi qu'un habitat pour la production du riz et l'aquaculture. Les zones humides soutiennent aussi l'agriculture, l'aquaculture, les pêches et la foresterie par une régulation écosystémique, comme la maîtrise des ravageurs, la réduction des inondations, la recharge des eaux souterraines, le cycle des matières nutritives et la séquestration du carbone.

Les SPANB devraient inclure les zones humides du point de vue de la Cible 10, de deux manières différentes : en reconnaissant le rôle des zones humides comme des systèmes productifs ; et en introduisant des interventions de politique sectorielle et autres actions politiques pour une transition vers la gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la foresterie en vue de protéger et restaurer les zones humides.

La note d'information n° 13 de la Convention sur les zones humides « Zones humides et agriculture : effets des pratiques agricoles et pistes pour la durabilité » propose une large gamme

de politiques et d'actions qui pourraient être incluses dans les SPANB (Convention sur les zones humides 2022b). Ces politiques et actions comprennent :

- Veiller à l'utilisation efficace des ressources en eau et protéger les sources d'eau pour les zones humides ;
- Fixer des seuils pour l'utilisation de l'eau et la pollution dans les bassins versants ;
- Réduire l'emploi de pesticides et d'engrais, en particulier près des zones humides ;
- Inscrire la protection et la restauration des zones humides dans la politique agricole et reconnaître la valeur intégrale des avantages fournis par les zones humides lorsque l'on doit choisir entre des utilisations des sols concurrentielles ; et
- Utiliser des mécanismes financiers et la réglementation pour inciter à l'adoption de pratiques agricoles qui réduisent les pressions sur les caractéristiques écologiques des zones humides et pour promouvoir une transition vers des systèmes de production alimentaire, naturelle et intégrée, à faibles intrants, qui reconnaissent le rôle des agriculteurs, des pêcheurs et des forestiers dans le maintien des services culturels et de régulation.

Cible 10 : Exemples concernant les zones humides

Colombie : Le bassin du fleuve Bitá

Le Site Ramsar du fleuve Bitá est un complexe de zones humides de 824 500 hectares situé dans le bassin de l'Orénoque, en Colombie. L'intensification de l'agriculture dans tout le bassin menace de vastes étendues de zones humides. Pour réduire les pressions sur ces zones humides, le secteur forestier de Bitá, en collaboration avec la Fondation Omacha, a établi un plan de gestion environnemental intégré qui délimite clairement certaines zones du bassin et les réserve à la conservation, la restauration et la production durable. L'accord sur la conservation a été approuvé par le Ministère de l'environnement et encourage la protection des zones humides en association avec une agriculture durable, renforcée par des actions de réduction des pressions cynégétiques, de prévention des incendies et de plantation d'espèces forestières indigènes afin de préserver le caractère écologique de la zone humide d'importance internationale.

Exemple adapté de la note d'orientation [Transformer l'agriculture pour protéger les populations et les zones humides](#).

Paludiculture : agriculture sur tourbières humides et réhumidifiées

La paludiculture est une utilisation productive de tourbières humides et réhumidifiées qui préserve la tourbe, atténuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre, et qui protège la nature et la biodiversité. Avec la paludiculture, les tourbières restent productives dans des conditions d'humidité permanente, de conservation de la tourbe et éventuellement de formation de la tourbe – une situation trois fois gagnante : le stock de carbone est protégé, les moyens d'existence de l'agriculteur sont préservés et les fonctions écosystémiques sont maintenues (réduction des risques d'inondation, de sécheresse et d'incendie).

En Allemagne, le Greifswald Mire Centre démontre le potentiel de cette agriculture assez innovante en montrant comment la tourbe (sphaigne) peut être cultivée et prélevée sur des tourbières réhumidifiées, en particulier des tourbières ombrophiles, puis séchée et traitée comme substrat pour l'horticulture afin de remplacer la tourbe fossilisée dans le jardinage. En Indonésie, des communautés reçoivent une aide pour créer des modèles d'entreprises rurales durables qui marient la protection des tourbières, de leur carbone et de leur biodiversité, avec des moyens d'existence solides. La culture du sagou sur les tourbières, à la place de l'huile de palme, peut maintenir la nappe phréatique à un niveau élevé, empêcher la libération du carbone et réduire les risques d'incendie. Le sagou fournit un aliment et les déchets peuvent être donnés aux canards. Pour stimuler l'investissement et renforcer la paludiculture en Indonésie, une plateforme a été créée qui facilite les échanges entre les entreprises de plantation, les instituts de recherche, les gouvernements et les ONG.

Liens / références : <https://www.wetlands.org/blog/peatlands-a-solution-to-transform-our-food-systems/> et <https://europe.wetlands.org/news/paludiculture-lessons-for-european-peatlands-from-north-east-germany/>

2.11. Cible 11 : Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations

Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.

Les écosystèmes des zones humides sont particulièrement importants pour les avantages que la société en retire sous forme de services écosystémiques d'approvisionnement, de régulation, culturels et d'appui (Simpson *et al.* 2023). Les éléments structurels biologiques, chimiques et physiques des zones humides, en association avec les processus naturels tels que les cycles hydrologiques, les cycles de matières nutritives et énergétiques, la formation des sols et la production primaire fournissent une gamme importante de fonctions et de services écosystémiques indispensables à la vie humaine (Convention sur les zones humides 2018). Les services écosystémiques clés comprennent [Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (2005)] :

- Approvisionnement : alimentation, fibres ; ressources génétiques ; produits biochimiques, médicaments naturels et produits pharmaceutiques ; ressources ornementales ; et eau douce.
- Régulation : régulation de la qualité de l'air ; régulation du climat ; régulation de l'eau ; régulation de l'érosion ; épuration de l'eau et traitement des déchets ; régulation des maladies ; régulation des ravageurs ; pollinisation ; et régulation des risques naturels.
- Culturels : diversité culturelle ; valeurs spirituelles et religieuses ; systèmes de connaissances ; valeurs pédagogiques ; inspiration ; valeurs esthétiques ; relations sociales ; sens de l'appartenance ; valeurs du patrimoine culturel ; et loisirs et tourisme.
- Appui : formation des sols, photosynthèse ; production primaire ; cycle des matières nutritives ; et cycle de l'eau.

Les SPANB devraient inclure des politiques et des mesures permettant aux zones humides de fournir pleinement leurs fonctions et services écosystémiques aux populations (en particulier la protection contre les catastrophes) et d'être des solutions efficaces fondées sur la nature. Ces mesures devraient comprendre une évaluation des services écosystémiques clés des zones humides contribuant à la sécurité nationale en matière d'alimentation et d'eau, à la réduction des risques de catastrophe, à l'appui aux moyens d'existence et à la santé et au bien-être. Les cibles nationales peuvent tenir compte de l'utilisation et de l'intégration accrues des écosystèmes des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature, souples et résilientes.

Cible 11 : Exemples concernant les zones humides

Royaume-Uni : Le Sussex

Les avantages que les sociétés humaines retirent des zones humides sont bien connus mais ils ne sont pas nécessairement inscrits dans la législation ou intégrés dans les régimes d'aménagement locaux. L'utilisation rationnelle des zones humides, telle qu'elle est prônée par la Convention sur les zones humides, est conçue comme un mécanisme faisant en sorte que les avantages retirés des services écosystémiques par la société soient maintenus et, le cas échéant, restaurés. Le processus de désignation des Sites Ramsar n'enregistre pas seulement les informations classiques sur la biodiversité et les procédures de gestion mais aussi, explicitement, les informations sur les services écosystémiques. L'analyse menée sur quatre Sites Ramsar du comté de Sussex dans le sud-est de l'Angleterre a montré que, même pour des zones humides d'importance internationale, la véritable valeur des avantages fournis n'est pas reconnue et, surtout, que plusieurs services écosystémiques précieux ne sont toujours pas reconnus. Le fossé entre les services écosystémiques reconnus et non reconnus a des incidences sur le rôle des zones humides dans la prise de décisions et sur la protection et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides du Sussex et d'ailleurs. Entreprendre une analyse exhaustive des avantages des services écosystémiques des zones humides permet d'en tenir compte dans les orientations adressées aux administrateurs des zones humides et aux décideurs.

Exemple adapté de McInnes 2013.

2.12. Cible 12 : Augmenter la superficie des espaces verts et améliorer l'aménagement urbain pour le bien-être humain et la biodiversité

Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.



© Matthew Simpson

Plus de la moitié de la population mondiale vit en zone urbaine et cette proportion devrait atteindre plus de 60 % d'ici à 2050 (WWT Consulting 2018). Les espaces verts et bleus peuvent avoir un effet positif sur la santé des populations urbaines et les zones humides urbaines sont des espaces verts et bleus essentiels.

Les SPANB devraient inclure des plans ambitieux de création, gestion et restauration des zones humides urbaines dans l'intérêt des populations et de la nature. Les zones humides urbaines peuvent être des espaces ayant survécu au développement historique tandis que l'urbanisation prend progressivement leur place ou des sites récemment construits dans un environnement urbain. Dans les villes, les zones humides urbaines sont indispensables et rendent les villes vivables. En cas de tempêtes, elles absorbent l'excédent de pluviosité, réduisent les inondations et atténuent les effets négatifs. Les zones humides urbaines filtrent également la pollution, améliorent la qualité de l'eau et de l'air, et abaissent les températures extrêmes à l'intérieur des villes. Conservées et utilisées de manière durable, les zones humides urbaines peuvent apporter de multiples avantages économiques, sociaux et culturels et devraient être intégrées dans les plans de développement et d'aménagement des zones urbaines (WWT Consulting 2018).

Les SPANB peuvent inclure des mesures telles que : l'intégration des zones humides dans les cadres de développement urbain et la zonation spatiale ; et la priorisation des zones humides en tant qu'infrastructure naturelle (solution fondée sur la nature) dans l'aménagement urbain, y compris pour la gestion de l'eau.

Les pays peuvent améliorer la sensibilisation et l'accès aux zones humides urbaines en participant au [label Ville des Zones Humides](#) de la Convention sur les zones humides, qui reconnaît l'importance d'une approche d'aménagement des zones humides urbaines, bien gérée et intégrée.

Dans « Good Practices Handbook for Integrating Urban Development and Wetland Conservation » (WWT Consulting 2018), vous trouverez d'autres informations sur les moyens de se servir du pouvoir des zones humides urbaines pour augmenter la superficie, la quantité, la connectivité, l'accès et les avantages des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées.

Cible 12 – Exemples concernant les zones humides

Sri Lanka : Le complexe de zones humides de Colombo

Les zones humides urbaines de Colombo possèdent une biodiversité unique et assurent une protection contre les inondations ainsi que de nombreux services de subsistance pour les résidents de Colombo. Cependant, malgré les nombreux avantages qu'elles procurent et leur biodiversité unique, les zones humides de Colombo ont été détruites et dégradées. Depuis les années 1980, 60 % d'entre elles ont disparu, essentiellement parce qu'elles ont été remblayées. Actuellement, les zones humides protègent contre une inondation tous les 50 ans. Si toutes les zones humides disparaissaient, Colombo subirait une inondation catastrophique (comme celle de 2010 dont les dommages se sont élevés à 1 % de son PIB) tous les ans en moyenne. Les zones humides sont aussi dégradées par la pollution de l'eau et la contamination par des déchets solides.

La Stratégie de gestion des zones humides du bassin versant du Grand Colombo a été développée en 2016 en tant qu'approche de gestion exhaustive pour la conservation des zones humides de la ville et leur intégration dans le plan d'aménagement de la ville. La stratégie a déterminé que les zones humides de Colombo étaient riches en biodiversité avec plus de 250 espèces de plantes et plus de 280 espèces animales, dont 9 espèces de la flore menacées au plan national et 11 quasi menacées, comme *Aganope heptaphylla*, et 18 espèces de la faune menacées et 18 quasi menacées, comme le chat pêcheur (*Prionailurus viverrinus*). La stratégie détermine aussi que les zones humides sont fondamentales pour le bien-être des 2,3 millions d'habitants de Colombo, en particulier les pauvres qui vivent en milieu urbain : 60 % des ménages bénéficient directement de moyens d'existence et de produits venant des zones humides, comme le poisson et le riz, et 100 % reçoivent des avantages indirects de la protection contre les inondations, de la baisse des températures et de la régulation des ravageurs. Les résultats de la stratégie et la sensibilisation accrue à l'importance des zones humides en tant qu'espaces bleus et verts dans la ville ont conduit à l'adoption, en 2018, d'un moratoire interdisant le remblayage des zones humides. Un programme définissant les zones humides comme des sanctuaires protégés a été lancé. Colombo a également été la première capitale à se voir attribuer le label Ville des Zones Humides de la Convention sur les zones humides en 2018, en raison de l'approche intégrale adoptée pour inclure la protection des zones humides dans la planification et l'aménagement urbains.

Australie : Parc olympique de Sydney

L'Autorité du Parc olympique de Sydney gère les zones humides, y compris les zones humides vestiges et artificielles, dans le cadre d'une vision globale tenant compte de leur protection, leur conservation et l'amélioration de leurs atouts naturels. Au départ, il s'agissait d'être un modèle pionnier, en Australie, de gestion durable de l'environnement, de gestion intégrée de l'eau, de coexistence pacifique entre la nature et le développement urbain, de partenariat réel entre les entrepreneurs privés et le public dans un lieu consacré au sport de niveau mondiale. Les zones humides s'éparpillent dans l'étalement urbain de la circonscription. En raison de la nature mosaïque des zones humides, inscrites dans les structures urbaines, les principes de design et de gestion s'accordent, formant ainsi une « ville des zones humides » qui est devenue un formidable exemple de la coexistence réussie entre le développement et la protection de la nature.

Les propriétaires aborigènes et traditionnels, les résidents locaux, les scientifiques et les communautés bénévoles, ainsi que de nombreux autres groupes, ont participé à la conception et au processus de construction puis se sont impliqués dans le suivi et l'évaluation.

Exemple adapté de [Good Practices Handbook for Integrating Urban Development and Wetland Conservation \(WWT Consulting 2018\)](#).

2.13. Cible 13 : Améliorer le partage juste et équitable des avantages issus de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles sur les ressources génétiques

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

Les zones humides fournissent à la planète, aux pays et aux communautés des ressources génétiques importantes. Il est vital que les ressources génétiques des zones humides ainsi que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques figurent dans des instruments applicables en matière d'accès et de partage des avantages.



© Barend van Gernerden

2.14. Cible 14 : Tenir compte de la biodiversité dans la prise de décisions à tous les niveaux

Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, des stratégies d'élimination de la pauvreté, des évaluations environnementales stratégiques, des évaluations d'impact environnemental et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier dans ceux qui ont d'importantes incidences sur la biodiversité, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du présent cadre.

Il est essentiel que la biodiversité des zones humides et ses multiples valeurs soient reconnues et intégrées dans les politiques, règlements, processus de planification et de développement, stratégies d'élimination de la pauvreté, évaluations stratégiques de l'environnement et dans la comptabilité nationale. Comme décrit pour les Cibles 9, 10, 11 et 12, les zones humides jouent un rôle important parce qu'elles fournissent des moyens d'existence, permettent de réduire les risques de catastrophe et contribuent à la santé et au bien-être. Ce sont les raisons pour lesquelles elles doivent figurer dans les mesures de planification et de mise en œuvre à tous les paliers de gouvernement et à l'échelle de tous les secteurs pour garantir que la biodiversité des zones humides et les services écosystémiques qu'elles fournissent soient maintenus.

Les SPANB doivent garantir que tous les instruments et processus nationaux de planification pertinents tiennent compte des zones humides. Les secteurs des affaires et financiers devraient être encouragés à tenir compte des zones humides en tant que ressources pouvant aussi bien subir les effets du développement et que fournir des solutions aux enjeux de société. Les SPANB devraient contenir des mesures d'évaluation et de renforcement de l'intégration des zones humides et de leur biodiversité dans les politiques touchant les secteurs qui ont des effets particulièrement significatifs sur les zones humides, comme l'agriculture et l'énergie, et dans la comptabilité économique de l'environnement.

Il est également important que les SPANB fournissent de bons liens de référence à d'autres cadres et actions politiques tels que les [Contributions déterminées au niveau national](#) (CDN) et les [Plans d'adaptation nationaux](#) (PAN) relatifs à la mise en œuvre de la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) et du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et ses [17 Objectifs de développement durable](#) (ODD). Les liens entre les ODD et les cibles du CMB-KM ont une importance critique pour la mise en œuvre des deux instruments, de sorte qu'il est impératif d'établir le lien entre les indicateurs et les méthodologies.

Cible 14 : Exemples concernant les zones humides

Canada : Table ronde canadienne sur les zones humides

La Table ronde canadienne sur les zones humides a produit le Cadre politique pancanadien pour les zones humides. Le Canada a des obligations envers plusieurs accords internationaux qui ont des incidences importantes sur la conservation des zones humides, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Convention sur les zones humides et le Plan de gestion nord-américain de la sauvagine. Cela signifie que tous les gouvernements, fédéral, provinciaux et territoriaux, devraient maintenant appliquer des mesures concrètes, alignées sur le niveau d'ambition et les résultats associés de ces accords pour faire cesser et inverser la perte de biodiversité. Cela suppose de faire progresser et d'améliorer la politique sur les zones humides qui sous-tend des gains nets en habitats dans chaque juridiction du Canada. Le cadre élaboré aide les provinces et les territoires à concevoir de meilleures politiques aux fins d'intégrer les zones humides.

2.15. Cible 15 : Inciter les entreprises à évaluer, communiquer et réduire les risques et effets négatifs pour la biodiversité

Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :

- a) Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles ;*
- b) Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ;*
- c) Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ;*

Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :

afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.

Les dispositions des SPANB cherchant à mettre en œuvre la Cible 15 devraient être conçues de manière à intégrer les facteurs directs et indirects de la perte et de la dégradation des zones humides, comme par exemple le remblayage et le drainage en vue de transformer les terres pour l'agriculture et les établissements urbains, la pollution agricole, urbaine et industrielle, la surexploitation des ressources naturelles et les modifications des régimes hydrologiques.

Les SPANB devraient établir des cadres juridiques et réglementaires garantissant la publication obligatoire des risques, dépendances et incidences sur la biodiversité des zones humides, et encourager une transition vers des activités économiques positives pour la nature. Cela devrait inclure toutes les zones humides et en particulier, les zones humides d'importance internationale et les zones humides qui se trouvent dans des aires protégées et des MECZ.

Les SPANB devraient veiller à ce que le suivi et les rapports des entreprises couvrent non seulement les activités directes mais aussi celles de leurs chaînes d'approvisionnement pour parvenir à une compréhension pleine et entière des risques, dépendances et incidences sur les zones humides.

Cible 15 : Exemples concernant les zones humides

Brésil : Jaguariúna, État de São Paulo

La ville de Jaguariúna se trouve dans l'État de São Paulo, au centre d'une des unités de gestion des ressources en eau les plus importantes du Brésil, les bassins versants des rivières Piracicaba, Capivari et Jundiá (PCJ). Actuellement, la demande en eau de surface dans les bassins PCJ représente environ 78,7 % de la disponibilité en eau de surface, et certains sous-bassins ont des demandes beaucoup plus importantes que ce qui est disponible. Environ 45 % de la demande totale d'eau dans les bassins versants PCJ est destinée à l'utilisation urbaine, 30 % à l'utilisation industrielle et 22 % à l'irrigation. Les entreprises d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en plus des autres utilisateurs de l'eau, sont incitées à reconnaître leurs impacts et à contribuer au Programme Bacias-Jaguariúna qui vise à renforcer la sécurité hydrique pour la population, l'industrie et l'agriculture de Jaguariúna. Les parties prenantes engagées dans le projet investissent en actions de conservation axées sur cinq pratiques : protection des vestiges forestiers, reforestation active des terres dégradées, régénération passive (en se concentrant sur les zones riveraines dans les propriétés privées rurales), assainissement rural et meilleures pratiques de gestion des sols dans le secteur agricole.

Exemple adapté du guide [Measuring and Evaluating the Impact of Corporate Watershed Projects](#). The Nature Conservancy 2021.

2.16. Cible 16 : Encourager les choix de consommation durables pour réduire le gaspillage et la surconsommation

Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et à leur donner les moyens de le faire, notamment en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises et à des solutions de substitution, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en limitant significativement la surconsommation et en diminuant considérablement la production de déchets, de manière à permettre à tous de vivre agréablement en harmonie avec la Terre nourricière.

La surconsommation est le moteur du prélèvement non durable des plantes et des animaux des zones humides, de la transformation des zones humides pour d'autres utilisations (en particulier une agriculture intensive non durable), de la surexploitation de l'eau et de l'extraction de matières minérales et de matériel génétique. Elle affecte aussi les zones humides par le déversement de déchets solides et la pollution de l'eau. Les SPANB devraient reconnaître la surconsommation comme un des moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides et prévoir des mesures ambitieuses pour inverser cette tendance.

L'élaboration de politiques et de cadres réglementaires et des activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) devraient figurer parmi les principales dispositions des SPANB afin de rendre les consommateurs conscients des incidences de la surconsommation sur la biodiversité des zones humides et les services écosystémiques qu'elles fournissent et, en fin de compte, réduire le gaspillage et la consommation des ressources qui ont des effets connus sur les zones humides et permettre un changement positif dans les choix de consommation.

Cible 16 : Exemples concernant les zones humides

Réduire les impacts de la production alimentaire sur la biodiversité par une transition vers un régime alimentaire à base de plantes

Les Recommandations alimentaires nationales (RAN) sont des outils importants pour inciter au changement de régime alimentaire. Elles servent de passerelle entre les recommandations alimentaires mondiales et le contexte et la pertinence au niveau local. Dans les RAN, chaque pays peut promouvoir des régimes alimentaires à base de plantes pour réduire les impacts sur la biodiversité des zones humides. Les régimes alimentaires respectant la planète sont des modes de consommation « gagnant-gagnant », qui ont beaucoup d'avantages pour la santé humaine et peu d'impacts sur l'environnement. Ils comprennent des ingrédients sains et durables produits dans les limites de capacité de la planète, adaptables aux contextes locaux. Ces régimes alimentaires freinent la surconsommation de tous les aliments qui a des incidences négatives sur la biodiversité, l'environnement et la santé. Réduire la surconsommation d'aliments d'origine animale en augmentant la consommation relative d'aliments d'origine végétale a des avantages pour l'environnement et pour la santé (gagnant-gagnant).

Les régimes alimentaires à base de plantes soutiennent la transition vers des systèmes agricoles qui restaurent la biodiversité au lieu de la détruire. Pour réduire l'impact sur les zones humides, il serait bon de donner la priorité à l'agriculture économe en eau, pour laquelle l'emploi d'engrais et de pesticides n'est pas nécessaire.

WWF - [Planet-based diets for more sustainable consumption](#)

2.17. Cible 17 : Renforcer la biosécurité et partager les avantages de la biotechnologie

Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.

Les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie ont été proposés pour résoudre des problèmes tels que les espèces exotiques envahissantes et les faibles rendements dans les zones humides. Certes, il peut y avoir des avantages mais il est nécessaire de prendre des mesures de biosécurité pour réglementer, gérer et maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération de tout organisme vivant modifié, ce que les SPANB doivent reconnaître comme tout particulièrement important dans les zones humides parce qu'elles sont souvent connectées sur le plan hydrologique à d'autres écosystèmes et qu'elles sont transfrontières par nature, de sorte que le risque de propagation rapide de tout organisme vivant modifié doit être pris en compte.



© Matthew Simpson

2.18. Cible 18 : Réduire les incitations préjudiciables d'au moins 500 milliards de dollars par an et renforcer les incitations positives pour la biodiversité

Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus préjudiciables, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

L'appui financier préjudiciable à l'environnement accordé à des activités telles que l'industrie des combustibles fossiles, l'exploitation minière ou l'agriculture, a un impact négatif sur les zones humides. Ainsi, en 2021, plus de 350 milliards de dollars de subventions préjudiciables à l'environnement ont été versés au niveau mondial pour une utilisation non durable de l'eau douce et 520 milliards de dollars pour l'agriculture préjudiciable à l'environnement qui implique souvent, directement, le drainage et la transformation des zones humides (Koplow & Steenblik 2022).

Les SPANB devraient comprendre des cibles et des plans visant à éliminer les subventions et les flux financiers qui portent préjudice aux écosystèmes des zones humides. Il faut en particulier éliminer les subventions ou flux financiers contribuant aux facteurs directs et indirects de perte et de dégradation des zones humides tels que les incitations qui encouragent le remblayage et le drainage des zones humides en faveur de l'agriculture et des établissements urbains, qui encouragent la pollution agricole, urbaine et industrielle ou qui modifient les régimes hydrologiques.

Les SPANB peuvent comprendre des réformes sur les prix et les subventions aux fins d'encourager une utilisation efficace des ressources et l'innovation, ainsi que des politiques d'élimination progressive des subventions dommageables pour les écosystèmes des zones humides et la biodiversité. Dans le contexte des zones humides, cela pourrait comprendre, par exemple, le recouvrement des coûts pour l'eau (le paiement du coût d'approvisionnement), la tarification des ressources (tenir compte de la valeur de la ressource elle-même pour la société) et le recours à des taxes et à des obligations en matière de responsabilités et compensation pour la pollution (par exemple, pour les incidents de pollution ou les dommages) afin de réduire les pressions sur les zones humides et d'aider à mettre en œuvre le principe pollueur-payeur (Russi *et al.* 2013).

Les SPANB devraient comprendre la mise au point de cibles nationales pour des incitations financières positives afin d'accélérer et d'améliorer la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides.

Les actions devraient être liées aux ODD 2, 7, 9 et 13 pour faire en sorte que les subventions contribuant à la réalisation des objectifs et cibles des ODD n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité des zones humides et les cibles du CMB-KM. Les actions devraient toutes être liées à la cible 6 de l'ODD 14 qui aborde la nécessité d'interdire certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche.

Cible 18 : Exemples concernant les zones humides

Danemark : Éliminer les subventions au drainage des zones humides

Au Danemark, environ 60 % des terres servent à l'agriculture intensive et les plaines riches en tourbe ont été drainées à cette fin. Même si ce genre de terres agricoles ne représente que 7 % du total, on peut leur attribuer plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture au Danemark. Le Gouvernement danois a éliminé les subventions au drainage des zones humides et a mis au point un programme de subventions visant à faire cesser la production agricole sur les sols des plaines possédant un contenu organique élevé. Les mesures proposent une solution conjointe pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, la pollution par les matières nutritives et la perte de biodiversité.

2.19. Cible 19 : Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité, provenant de toutes les sources, y compris 30 milliards de dollars en financement international

Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à

- a) Augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;*
- b) Accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays ;*
- c) Tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments ;*
- d) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à mesures de protection environnementales et sociales ;*
- e) Tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;*
- f) Renforcer les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, les actions en faveur de la Terre nourricière et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité biologique ;*
- g) Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.*

Les SPANB devraient reconnaître que, pour la mise en œuvre du CMB-KM, il est essentiel d'augmenter considérablement les investissements dans la conservation et la restauration des zones humides. Les politiques nationales devraient inclure l'investissement direct de ressources financières dans la conservation et la restauration des zones humides et des mécanismes d'incitation au financement par le secteur privé.

Les SPANB peuvent définir des possibilités de développer des programmes de financement innovants tels que des plans de crédit pour la biodiversité des zones humides et des fonds pour l'eau, et identifier des synergies avec le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, en particulier concernant le rôle que jouent les zones humides dans la réduction des risques de catastrophe, la sécurité de l'eau et alimentaire et d'autres services écosystémiques.

Nombreux sont les peuples autochtones et les communautés locales qui agissent pour protéger la biodiversité des zones humides : c'est un atout qui devrait être reconnu dans les SPANB. Des approches de la biodiversité autres que celles qui se fondent sur le marché, tenant compte des actions centrées sur la Terre nourricière, les droits de la nature et, dans le contexte des zones humides, les droits des zones humides (Initiative pour les droits des zones humides de la Society

of Wetland Scientists et ses groupes de travail sur la mise en œuvre 2023) et les droits des cours d’eaux (The Cyrus R. Vance Center *et al.* 2020) devraient aussi être reconnues comme des initiatives spécifiques qui ajoutent de la valeur en mobilisant des ressources pour conserver la biodiversité des zones humides.

Les SPANB devraient identifier les investissements les plus importants requis au niveau national pour renforcer la restauration et la conservation des zones humides en vue de la mise en œuvre, simultanément, du CMB-KM, de la Convention sur les zones humides, des ODD et des objectifs pour le climat.

Cible 19 : Exemples concernant les zones humides

Canada : Investissement dans les Centres d’apprentissage et de connaissances sur les zones humides

Le Gouvernement du Canada a créé un Fonds pour les solutions climatiques naturelles qui investira plus de 5 milliards de dollars, de 2021 à 2031. Dans ce fonds, 20 millions de dollars seront attribués au financement de Centres d’apprentissage et de connaissances pendant 5 ans (2024-2029).

Deux Centres d’apprentissage et de connaissances sur les zones humides ont été établis. L’un se concentre sur les tourbières et l’autre sur les zones humides minérales. Les Centres d’apprentissage et de connaissances soutiennent :

- Mise en œuvre : l’élaboration de données et d’informations à partir des sciences naturelles et/ou sociales – pouvant appuyer la mise en œuvre de solutions climatiques naturelles au Canada
- Politiques : axées sur l’amélioration directe et indirecte des politiques, outils ou programmes existants et/ou futurs soutenant la conception et l’application de solutions climatiques naturelles au Canada
- Quantification des gaz à effet de serre (GES) : le renforcement des capacités pour la quantification des GES, y compris l’élaboration ou l’amélioration de méthodes pour 1) la surveillance, 2) la quantification des résultats en matière d’atténuation, et 3) l’évaluation des fuites.



© Matthew Simpson

2.20. Cible 20 : Renforcer les capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.

Le renforcement des capacités et les transferts de technologies en vue de promouvoir l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique relative aux écosystèmes des zones humides devraient être soutenus via les réseaux de la Convention sur les zones humides. Ceux-ci comprennent les Centres régionaux Ramsar et les Initiatives régionales, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et le Groupe de surveillance des activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) de la Convention. Tous ces mécanismes devraient être reconnus dans les SPANB et renforcés, le cas échéant.

Les SPANB devraient reconnaître qu'il faut renforcer considérablement les capacités, le transfert de technologies et la coopération technique pour s'attaquer aux moteurs de la disparition des zones humides et renforcer les mesures de conservation et de restauration des zones humides. Tout cela est essentiel si l'on veut mettre en œuvre la vision, les cibles et les objectifs du CMB-KM et favoriser un alignement et des synergies pour la mise en œuvre, au niveau national, des objectifs mondiaux pour le climat, la biodiversité, l'eau, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable.

Les SPANB devraient renforcer et intégrer la recherche scientifique et les programmes innovants portant spécifiquement sur les écosystèmes des zones humides, notamment pour soutenir les initiatives qui se consacrent à l'établissement de rapports telles que Global Wetland Watch¹⁸ ; et inclure des programmes de renforcement des capacités spécifiques aux zones humides dans les activités de CESP en général.

Cible 20 : Exemples concernant les zones humides

Canada : Mettre en œuvre les programmes de CESP

Le Centre d'interprétation du marais d'Oak Hammock applique un programme d'éducation et de sensibilisation du public depuis 1996. C'est un exemple de programme de CESP innovant qui s'adresse à une communauté plus vaste, dispersée sur des centaines de kilomètres carrés. Chaque année, l'Équipe de Legacy Watershed Ecovan se met en route et parcourt des centaines de kilomètres à travers le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario afin de faire passer des messages sur la conservation des zones humides auprès d'écoles, de groupes de jeunes, de personnes âgées et de groupes communautaires.

Exemple tiré de [Handbook on Best Practices for the Planning, Design and Operation of Wetland Visitor Centres](#)

18 www.globalwetlandwatch.org

Australie : Programme d'éducation aux zones humides

Hunter Wetlands Centre (HWC) a ouvert ses portes en 1986 sous le nom de Shortland Wetlands Centre. Le programme pédagogique du centre a obtenu un soutien solide grâce à un partenariat avec le Département de l'éducation de Nouvelle-Galles du Sud qui a délégué un professeur qualifié et fourni un petit budget en vue d'élaborer un programme d'excursions scolaires. La charte du centre est axée sur l'éducation de tous les visiteurs à la valeur des zones humides. La pierre angulaire de la politique d'apprentissage du HWC est une éducation fondée sur le programme scolaire. Le centre accueille des enfants de la maternelle à l'âge de 12 ans et place l'éducation environnementale dans tous les domaines du programme. Les cours sont basés sur l'écologie des zones humides, encouragent des activités pratiques et incluent des études scientifiques, sociales, environnementales et géographiques. Le centre assure aussi la formation professionnelle des enseignants. Tous les jours, des écoles viennent visiter le centre et passent environ 75 % de leur temps à des activités d'apprentissage à l'extérieur. Les professeurs sont délégués par le Département de l'éducation de Nouvelle-Galles du Sud et les communautés. Le Département a des représentants au Conseil du HWC tandis que des comités de gestion du site veillent à ce que les activités soient totalement intégrées.

Exemple tiré de [Handbook on Best Practices for the Planning, Design and Operation of Wetland Visitor Centres](#)



© Matthew Simpson

2.21. Cible 21 : Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité

Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé¹⁴, conformément à la législation nationale.



© Linda Wong / CBCGDF

Si l'on veut mettre en œuvre le CMB-KM, il est essentiel de diffuser les meilleures données, informations et connaissances disponibles sur les écosystèmes des zones humides à l'adresse des décideurs, praticiens et du public. Les SPANB devraient reconnaître, soutenir et renforcer les travaux du réseau de la Convention sur les zones humides, du Groupe de surveillance des activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention.

Les SPANB devraient identifier toute lacune importante dans les données, informations et connaissances sur les zones humides et définir les investissements, l'appui et les mesures nécessaires pour y remédier en se fondant sur une évaluation nationale des capacités en matière de conservation, restauration et utilisation durable des zones humides.

Des mesures additionnelles peuvent figurer dans les SPANB pour veiller à ce que les connaissances sur les zones humides soient disponibles et accessibles afin de guider l'action en faveur de la biodiversité. Il s'agit, entre autres, de :

- Promouvoir les données, outils et ressources existants pour les zones humides et leur biodiversité (Liste rouge, Statut écologique, données sur les cours d'eau libres, Indice de santé des eaux douces, publications de la Convention sur les zones humides, etc.)

- Veiller à ce que les données, outils et ressources soient clairement expliqués, dans des supports de communication et de formation, et soient accessibles au gouvernement et aux parties prenantes
- Lancer des programmes spécifiques de sensibilisation aux zones humides tels que des initiatives pour la Journée mondiale des zones humides, dans le cadre d'activités générales de CESP pour les décideurs, les praticiens et le public
- Promouvoir et renforcer les mécanismes de partage et de contribution à la recherche, à l'innovation et au développement technique relatifs aux écosystèmes des zones humides pour diffusion auprès des décideurs, des praticiens et du public via le réseau de la Convention sur les zones humides

Cible 21 : Exemples concernant les zones humides

Chine : Mobiliser la science citoyenne pour protéger les martinets de Beijing

En 2014, la Fondation chinoise pour la conservation de la biodiversité et le développement écologique a lancé un programme de science citoyenne pour étudier la migration des martinets de Beijing. Il s'agit notamment :

- d'installer des appareils de traçage des martinets pour étudier leur migration entre le nord de la Chine et le sud de l'Afrique ;
- de lutter pour la reconnaissance de l'importance des anciens bâtiments traditionnels comme habitats des espèces sauvages ;
- de promouvoir la sensibilisation du public par des campagnes de presse, y compris l'adoption, par le Gouvernement de Beijing, des martinets de Beijing comme animal symbole de la Foire internationale chinoise du commerce des services (CIFTIS) de 2022.

Toutes les données rassemblées sont publiées sur le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) qui donne un accès mondial aux informations sur les martinets de Beijing.



© Matthew Simpson

2.22. Cible 22 : Assurer à tous la participation aux processus décisionnels et un accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité

Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.

Les SPANB devraient reconnaître que de nombreux peuples autochtones et communautés locales ont fondé leur culture sur leur interaction avec les zones humides et l'eau, et que leurs modes de vie, leurs expressions culturelles et leurs systèmes de valeurs sont profondément connectés aux écosystèmes de zones humides (Oviedo & Kenza Ali 2018).

La Convention sur les zones humides s'est engagée de longue date en faveur de la participation pleine et entière des peuples autochtones et des communautés locales à la gestion des zones humides. L'utilisation rationnelle et coutumière des zones humides par les peuples autochtones et les communautés locales peut donc jouer un rôle important dans la conservation de ces écosystèmes (Oviedo & Kenza Ali 2018).

Dans de nombreuses régions du monde, les peuples autochtones et les communautés locales ont été exclus des processus décisionnels et ont perdu leurs droits relatifs aux zones humides et à leur biodiversité. Les SPANB doivent veiller à ce que la voix des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes souffrant de handicap, soit entendue et à ce que ces personnes participent à toutes les activités de conservation, gestion et restauration des zones humides.

Les SPANB peuvent mentionner et intégrer les orientations sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation des zones humides énoncées dans le rapport intitulé « The relationship of indigenous peoples and local communities with wetlands » (Les relations entre les peuples autochtones, les communautés locales et les zones humides ; Oviedo & Kenza Ali 2018).

Cible 22 : Exemples concernant les zones humides

Canada : Centre d'apprentissage et de connaissances des peuples autochtones

Le Fonds pour les solutions climatiques naturelles qui dépend d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est un centre d'apprentissage et de connaissances placé sous direction autochtone. Le centre est spécifiquement axé sur l'intégration du savoir et des connaissances autochtones et sur le renforcement des capacités au sein des communautés. Il soutient activement la participation autochtone et a pour objectif de mêler la science autochtone à la science occidentale pour soutenir et renforcer les processus décisionnels.

Malawi : Renforcer la conservation et l'utilisation durable des zones humides

Le Malawi possède plusieurs zones humides reconnues comme aires protégées, Zones importantes pour les oiseaux, biens du patrimoine mondial et Sites Ramsar, par exemple, la Réserve de faune sauvage du marais de Vwaza, le Parc national du lac Malawi, le lac Chilwa, Elephant Marsh et plusieurs zones humides non documentées, qui sont importantes pour la conservation de la diversité biologique.

Des plans de gestion ont été élaborés et les ressources en zones humides font l'objet d'un suivi. Un processus a été mis en place pour établir une aire de conservation communautaire, obéissant à des lignes directrices qui impliquent le renforcement des capacités des communautés à gérer les sites et à en bénéficier par une utilisation durable des ressources et l'écotourisme. L'aire de conservation communautaire située à l'intérieur d'une zone humide illustre clairement comment les communautés peuvent gérer la biodiversité dans les zones humides.

2.23. Cible 23 : Assurer l'égalité des genres et une approche sensible à la question du genre pour une action en faveur de la biodiversité

Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.

En 2018, les Parties contractantes à la Convention sur les zones humides ont adopté la Résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, qui reconnaissait l'importance de l'égalité des genres et de la mobilisation des femmes pour la mise en œuvre de la Convention.

Les Parties contractantes se sont ensuite engagées à inscrire une perspective relative aux genres dans les travaux de la Convention, reconnaissant que les femmes jouent un rôle vital en tant qu'agents du développement et de la conservation des zones humides.

Les SPANB devraient reconnaître que si l'on veut réellement parvenir à une approche de l'utilisation rationnelle, de la gestion et de la conservation des zones humides sensible au genre (Convention sur les zones humides 2022a), il est d'importance critique que les femmes participent, sur un pied d'égalité, à tout le processus décisionnel.

On peut utiliser dans les SPANB, les informations et les actions contenues dans le rapport « Égalité des genres et durabilité des zones humides à travers le monde » (Convention sur les zones humides 2022a). Il s'agit de politiques et de textes de lois prévoyant un accès égal pour tous aux atouts naturels des zones humides, aux ressources et aux processus décisionnels, et un contrôle égal ; ainsi que la collecte de données, ventilée par genres, pour exercer un suivi de la participation des femmes et des filles.

Cible 23 : Exemples concernant les zones humides

Costa Rica : Mobilisation des femmes et des filles pour la gestion des mangroves

Les femmes et les filles de l'île de Chira, dans le golfe de Nicoya, au Costa Rica, se sont directement investies et ont développé un sens de propriété des forêts de mangroves de leur communauté. Trois communautés ont travaillé à la restauration des habitats de mangroves environnants. Les femmes participent principalement aux projets de restauration des mangroves, créent des pépinières de propagules, reboisent les zones dégradées, nettoient les sites de mangroves établis et les entretiennent. Avant le déploiement de tels efforts, une grande partie des mangroves du golfe avaient été déboisées pour produire du bois de chauffage ou converties en salines ou en bassins d'élevage de crevettes. La dégradation des mangroves avait des incidences sur les moyens d'existence. Les femmes (traditionnellement en charge de ramasser des mollusques dans les forêts de mangroves pour la consommation et la revente), se sont alors mobilisées pour entretenir l'habitat des mangroves. Elles ont non seulement participé à la surveillance des mangroves et à leur restauration, mais ont décidé de procéder à un zonage des forêts pour différents utilisateurs et joué un rôle essentiel dans l'organisation de formations et de la gestion des mangroves.

[Égalité des genres et durabilité des zones humides à travers le monde](#) - Convention sur les zones humides (2022a)

3. Synergies avec d'autres AME

Synergies avec la Convention sur les zones humides

L'Annexe 1 du présent document décrit comment l'inclusion des zones humides dans les SPANB s'aligne sur la mise en œuvre des objectifs du quatrième Plan stratégique (2016-2024) de la Convention sur les zones humides. Le cinquième Plan stratégique est en train d'être élaboré conformément à la Résolution XIV.4 qui demande des synergies avec d'autres AME et, en particulier, le CMB-KM.

Dans sa Section C, paragraphe 24, le CMB-KM demande également : « *Le renforcement de la collaboration, de la coopération et des synergies entre la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles, d'autres conventions relatives à la biodiversité, d'autres accords multilatéraux et organisations et processus internationaux pertinents, conformément à leurs mandats respectifs, notamment aux niveaux mondial, régional, infrarégional et national, contribuerait à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité et la favoriserait de manière plus efficace* »¹⁹ et l'Annexe 1 de la CDB concernant les orientations sur les SPANB déclare que des « *synergies entre les SPANB et les mécanismes de planification et de mise en œuvre des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions de Rio et des autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, ainsi que des Objectifs de développement durable, doivent être identifiées et utilisées pour maximiser l'efficacité et la cohérence* »²⁰.

Synergies avec d'autres AME

Les zones humides sont la clé de la réalisation de nombreuses cibles d'autres AME que la CDB et la Convention sur les zones humides, notamment la CCNUCC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) et la Convention sur les espèces migratrices. Le processus Berne III a identifié les axes critiques de la coopération et de la collaboration entre les AME et les ODD. Le document d'information 3²¹ explique comment coordonner la mise en œuvre à l'échelle des AME et comment y faire référence dans la préparation des SPANB afin de pouvoir mettre en œuvre de multiples cibles d'AME.

Les initiatives telles que Freshwater Challenge et Mangrove Breakthrough peuvent aussi aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des cibles et politiques ambitieuses pour les zones humides à l'échelle de multiples conventions – en utilisant une approche au niveau de toute la société rassemblant les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé, entre autres.



© Pexels

19 <https://www.cbd.int/doc/c/e6d3/cd1d/daf663719a03902a9b116c34/cop-15-l-25-en.pdf>

20 [https://www.cbd.int/doc/nbsap/Annex%201%20\(NBSAP%20guidance\).pdf](https://www.cbd.int/doc/nbsap/Annex%201%20(NBSAP%20guidance).pdf)

21 <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44506/Bern%20III%20information%20paper%203%20-%20Cross-mapping%20MEA%20strategies.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

4. Suivi, indicateurs et rapports

Le présent document contient des orientations partielles sur le suivi et les indicateurs mais il est noté que le cadre de suivi et indicateurs pour le CMB-KM est en train d'être finalisé par un groupe spécial d'experts techniques ad hoc sur les indicateurs (GSET) de la CDB.

Actuellement, la collaboration est intense entre les AME, les organismes des Nations Unies et les experts qui s'efforcent d'aligner les indicateurs et les rapports à l'échelle des Conventions et des ODD, partout où c'est possible.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides et le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) ont soumis au GSET des propositions d'indicateurs pour les zones humides²², en vue d'une intégration spécifique des zones humides dans les travaux du GSET pour finaliser le cadre de suivi et indicateurs et soutenir les propositions sur le suivi et les indicateurs qui figurent dans le présent rapport.



© Pexels

22 https://www.ramsar.org/sites/default/files/2024-03/SC63_Inf_3_ahteg_submission_e.pdf

5. Limites

L'inclusion des zones humides dans les SPANB se heurte à des limites et des lacunes dans les connaissances car les recommandations sont, par nécessité, générales plutôt qu'adaptées à chaque contexte national. Il n'y a pas de données disponibles pour tous les pays ou toutes les régions, en particulier sur : l'étendue des zones humides et l'état de tous les types de zones humides, l'état des espèces qui dépendent des zones humides, l'utilisation des espèces sauvages des zones humides, les services écosystémiques des zones humides et les bénéficiaires, ou l'empreinte écologique de la consommation sur les zones humides.

De nombreux pays sont concernés par ce genre de lacunes dans les données, mais il ne faut pas considérer cela comme un obstacle à l'inclusion des zones humides dans les cibles du CMB-KM, car les limites dans les données peuvent aider à définir les besoins futurs en matière de suivi. Les Parties sont encouragées à échanger leurs bonnes pratiques et les solutions innovantes des SPANB pour promouvoir les échanges de connaissances et d'expérience sur les possibilités de faire une place aux zones humides dans les SPANB.

6. Conclusion

La conservation et la restauration des zones humides sont des éléments essentiels de la mise en œuvre du CMB-KM et garantissent que la biodiversité soit valorisée, conservée, restaurée et utilisée de manière rationnelle.

Des orientations techniques ont été fournies sur le rôle d'importance critique que jouent les zones humides pour la mise en œuvre des 23 cibles du CMB-KM, entre aujourd'hui et 2030. Les informations présentées visent à aider tous ceux qui participent à la mise à jour et à la mise en œuvre des SPANB, y compris ceux qui sont responsables d'évaluer les progrès aux différentes échelles. Ces orientations seront utiles aux fonctionnaires (y compris les points focaux de la CDB et les correspondants de la Convention sur les zones humides), aux comités directeurs nationaux des SPANB, à ceux qui conseillent et à ceux qui participent à la mise en œuvre au niveau des secteurs et aux niveaux national et mondial.

Nous encourageons toutes les parties à partager ces orientations le plus largement possible avec tous les acteurs concernés, pour soutenir les actions de conservation et de restauration des zones humides aux niveaux national et mondial, et pour conserver la biodiversité.



© Matthew Simpson

Références

- Anisha, N.F., Mauroner, A., Lovett, G., Neher, A., Servos, M., Minayeva, T., Schutten, H. & Minelli, L. (2020). Locking Carbon in Wetlands: Enhancing Climate Action by Including Wetlands in NDCs. Corvallis, Oregon and Wageningen, The Netherlands: Alliance for Global Water Adaptation and Wetlands International.
- Carrete Vega, G. & Wiens, J.J. (2012). Why are there so few fish in the sea? Proc. R. Soc. B: Biol. Sci., 279, 2323–9.
- Convention sur les zones humides. (2018). Perspectives mondiales des zones humides. Secrétariat de la Convention sur les zones humides, Gland, Suisse.
- Convention sur les zones humides. (2022a). Égalité des genres et durabilité des zones humides à travers le monde
- Convention sur les zones humides. (2022b). Zones humides et agriculture : effets des pratiques agricoles et pistes pour la durabilité. Note d'information No 13. Secrétariat de la Convention sur les zones humides, Gland, Suisse.
- Davidson, N.C. & Finlayson, C.M. (2019). Updating global coastal wetland areas presented in Davidson and Finlayson (2018). Marine & Freshwater Research. <https://doi.org/10.1071/MF19010>
- Dudgeon, D., Arthington, A.H., Gessner, M.O., Kawabata, Z., Knowler, D., Lévêque, C., et al. (2006). Freshwater biodiversity: importance, threats, status and conservation challenges. Biological Reviews, 81, 163–82.
- Fennessy, S.M. & Lei, G. (2018). La restauration des zones humides contribue à la résilience climatique. Note d'information No 10. Gland, Suisse : Secrétariat de la Convention de Ramsar. https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/bn10_restoration_climate_change_e.pdf
- Garcia-Moreno, J.M., Harrison, I.J., Dudgeon, D., Clausnitzer, V., Darwall, W., Farrell, T., et al. (2014). Sustaining freshwater biodiversity in the Anthropocene. The Global Water System in the Anthropocene (A. Bhaduri, J. Bogardi, J. Leentvaar & Marx, S., eds.), Springer International Publishing, Cham, pp. 247–70.
- IPBES. (2019). Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (editors). Secrétariat IPBES, Bonn, Allemagne. 1148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>
- IPBES. (2023). Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Roy, H. E., Pauchard, A., Stoett, P., et Renard Truong, T. (eds.). Secrétariat IPBES, Bonn, Allemagne <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430682>
- IPCC. (2023). Sections dans : Climate Change 2023 : Synthesis Report. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat [Équipe principale de rédaction, H. Lee et J. Romero (éd.)]. GIEC, Genève, Suisse, pp. 35-115, doi: 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647 <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/>
- UICN. (2024). Plan d'action mondial pour les espèces (PAME) : soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMB). Gland, Suisse : UICN.
- Kopf, R. K., C. M. Finlayson, P. Humphries, N. C. Sims, et S. Hladyz. (2015). Anthropocene Baselines: Assessing Change and Managing Biodiversity in Human-Dominated Aquatic Ecosystems. BioScience 65:798-811.
- Koplow, D. & R. Steenblik. (2022) Protecting Nature by Reforming Environmentally Harmful Subsidies: The Role of Business. Earth Track.
- McInnes, R.J. (2013). Recognizing Ecosystem Services from Wetlands of International Importance: An Example from Sussex, UK. Wetlands 33, 1001–1017. <https://doi.org/10.1007/s13157-013-0458-1>
- Millennium Ecosystem Assessment. (2005). Ecosystems and human well-being: synthesis. Island Press, Washington DC.
- Oviedo, G., and Kenza Ali, M. (2018). Indigenous peoples, local communities and wetland conservation. Secrétariat de la Convention sur les zones humides.
- Convention de Ramsar sur les zones humides. (2018). Perspectives mondiales des zones humides : état des zones humides à l'échelle mondiale et des services qu'elles fournissent à l'humanité. Gland, Suisse : Secrétariat de la Convention de Ramsar
- Ramsar Regional Center – East Asia. (2020). Wetland Management Planning – A practitioner's guide. Available at www.rcea.org.
- Ramsar Regional Center – East Asia. (2023). Ramsar Site Designation and Updating of Ramsar Site Information Sheets – A Practitioner's Guide. Available at www.rcea.org.
- Russi, D., Ten Brink, P., Farmer, A., Badura, T., Coates, D., Förster, J., Kumar, R., & Davidson, N. (2013). The Economics of Ecosystems and Biodiversity for Water and Wetlands.
- Simpson, M., Everard, M., Ricaurte, L.F. and McInnes, R.J. (2023). Ecosystem Services, Chapter 7 in Ramsar Wetlands Values, Assessment, Management. Editors. Gell, P., Davidson, N. and Finlayson, M. Elsevier.
- Society of Wetland Scientists Rights of Wetlands Initiative and Operationalization Working Groups (Davies GT, Davidson NC, Fennessy MS, Finlayson CM, Gardner RC, Huschke K, Kumar R, Moomaw WR, Okuno E, Pritchard DE, Simpson M, Spencer D, Walder B). (2023). Rights of Wetlands: Transforming Our Relationship with Wetlands.
- The Cyrus R. Vance Center, Earth Law Center, and International Rivers. (2020). Rights of Rivers – a global survey of the rapidly developing Rights of Nature jurisprudence pertaining to rivers.
- The Nature Conservancy. (2021). Measuring and Evaluating the Impact of Corporate Watershed Projects.
- Tickner, D., Opperman, J., Abell, R., Acreman, M., Arthington, A., Bunn, S., Cooke, S., Dalton, J., Darwall, W., Edwards, G., Harrison, I., Hughes, K., Jones, T., Leclère, D., Lynch, A., Leonard, P., McClain, M., Muruven, D., Olden, J., Ormerod, S., Tharme, R., Thieme, M., Tockner, K., Wright, M. & Young, L. (2020). Bending the Curve of Global Freshwater Biodiversity Loss – An Emergency Recovery Plan. BioScience 70 (4), 330–342. <https://doi.org/10.1093/biosci/biaa002>
- WWT Consulting. (2018). Good Practices Handbook for Integrating Urban Development and Wetland Conservation. Slimbridge, United Kingdom.

Les opinions et appellations figurant dans la présente publication sont celles de ses auteurs et ne représentent pas les opinions officiellement adoptées par les parties à la Convention sur les zones humides ou son Secrétariat.

La reproduction de ce document en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, à des fins pédagogiques ou non lucratives est autorisée sans accord préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit dûment citée.

Le Secrétariat apprécierait de recevoir une copie de toute publication ou de tout matériel utilisant le présent document comme référence. Sauf mention contraire, ce travail est protégé par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification.



Les Rapports techniques sont publiés par le Secrétariat de la Convention sur les zones humides en anglais, français et espagnol (les langues officielles de la Convention) sous forme électronique et sont aussi imprimés si nécessaire.

Les Rapports techniques peuvent être téléchargés à l'adresse : www.ramsar.org/fr/publications

L'information sur le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) peut être consultée à l'adresse : www.ramsar.org/fr/propos/organes/le-groupe-devaluation-scientifique-et-technique.

Pour d'autres informations sur les Rapports techniques ou pour des informations sur les moyens de correspondre avec leurs auteurs, veuillez contacter le Secrétariat de la Convention sur les zones humides à l'adresse : stp@ramsar.org.

Publié par le Secrétariat de la Convention sur les zones humides.

© 2024 Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides

La Convention sur les zones humides



La Convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de cadre pour l'action nationale et la coopération internationale en faveur de la conservation et de

l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Annexe 1. Orientations sur la définition des cibles et la mise en œuvre

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 1

Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d'affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d'ici à 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 1 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 8** : Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.
- **Objectif 9** : L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des engagements quantifiés pour accroître la superficie nationale totale des zones humides protégées importantes pour leur biodiversité élevée (en hectares et kilomètres linéaires pour les cours d'eau) et les inclure dans la planification spatiale

Définir une référence

- Définition et description de toutes les zones humides importantes pour leur biodiversité élevée et de leurs bassins versants (ZCB d'eau douce et côtières, ZIO, Sites Ramsar) et cartographie de leur étendue spatiale correspondante (ha) et de la longueur linéaire des cours d'eau (km)
- Calcul de la superficie nationale totale des zones humides importantes pour leur biodiversité élevée en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux et calcul du pourcentage de la superficie globale du pays
- État des zones humides importantes pour leur biodiversité élevée en vue d'évaluer la qualité en utilisant des indicateurs tels que la connectivité importante pour le déplacement des espèces, les espèces représentatives pour l'intégralité d'un écosystème et la persistance de processus essentiels
- Calcul du nombre de zones humides importantes pour leur biodiversité élevée, incluses dans la planification spatiale

Actions

- Entreprendre un processus de désignation de zones humides importantes pour leur biodiversité élevée en tant qu'aires protégées ou MECZ qui sont identifiées dans les cibles nationales
- Inclure les zones humides importantes pour leur biodiversité élevée dans la planification spatiale

Suivi

- Mise à jour annuelle de la superficie nationale totale des zones humides importantes pour leur biodiversité élevée en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux, et en pourcentage de la superficie globale du pays
- Évaluation annuelle de l'état des zones humides importantes pour leur biodiversité élevée afin de déterminer la qualité de l'écosystème
- Évaluation annuelle du nombre de zones humides importantes pour leur biodiversité élevée figurant dans la planification spatiale

Mesures politiques

- Mesures spécifiques de gestion et d'aménagement du territoire pour lutter contre les principaux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Ressources

[Liste du patrimoine mondial](#)
[Programme sur l'homme et la biosphère](#)
[Liste rouge de l'UICN des espèces menacées](#)
[Listes rouges nationales](#)
[Liste rouge de l'UICN des écosystèmes](#)
[Zones clés pour la biodiversité](#)
[Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité](#)
[Zones humides d'importance internationale](#)
[Autres mesures efficaces de conservation par zone](#)
[Veille mondiale sur les mangroves](#)
 Autres désignations internationales
 Désignations d'aires protégées nationales
 Mesures de conservation des zones humides mises en œuvre par les peuples autochtones et les communautés locales

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 2

Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 2 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 8** : Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides ; et
- **Objectif 12** : Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Élaborer des cibles nationales de restauration pour chaque type de zone humide, tant du point de vue de la perte que de la dégradation des zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, les moyens de subsistance et/ou l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets

Définir une référence

- Inventaire national des zones humides comprenant la superficie totale des zones humides restantes en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux
- État des zones humides, avec évaluation de la connectivité qui est importante pour le déplacement des espèces
- Priorisation des types de zones humides nécessitant une restauration par l'évaluation de la perte et de la dégradation des zones humides, en particulier celles qui sont importantes pour leur biodiversité élevée
- Évaluation des sites potentiels à restaurer par un examen des processus et du fonctionnement des zones humides, comme les entrées et sorties hydrologiques appropriées, et les contraintes environnementales et socioéconomiques telles que, par exemple, les espèces à la biodiversité élevée ne dépendant pas des zones humides ou les risques de pollution provenant des zones urbaines adjacentes

Action

- Mettre en œuvre la restauration des zones humides identifiées dans les cibles nationales

Suivi

- Mesure du succès - évaluer les divers paramètres sur différents calendriers (par exemple, couverture végétale par rapport à services écosystémiques)
- Orientations, outils et politiques spécifiques pour identifier, définir les cibles, mettre en œuvre et surveiller l'efficacité de la restauration et de la gestion des zones humides
Recommandation sur l'indicateur principal
 Ventilation de l'indicateur principal par types d'écosystèmes de zones humides, tel que défini dans la typologie mondiale des écosystèmes
 Pour pouvoir mesurer les progrès en matière de restauration des cours d'eau, les indicateurs devraient aussi prévoir de mesurer non seulement la superficie mais aussi la longueur (km)
Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides
 Inclure des indicateurs complémentaires pour mesurer l'ampleur de la restauration des écosystèmes d'eaux intérieures et de zones humides côtières, comprenant :
 - État des zones clés pour la biodiversité
 - Liste rouge des écosystèmes
 - Indicateur d'habitat des espèces - utile si on le considère du point de vue de l'aire de répartition d'une espèce couverte par la superficie en voie de restauration

Ressources

[Freshwater Ecosystem Explorer](#)
[Veille mondiale sur les mangroves](#)
[River connectivity status index](#)
[Freshwater Health Index.](#)
[Liste rouge de l'UICN des écosystèmes](#)
[Zones clés pour la biodiversité](#)
[Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité](#)
[Zones humides d'importance internationale](#)
[Global Wetland Watch](#)
[The Freshwater Challenge](#)
[Critical Site Network Tool](#)

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 3

Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 3 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 5** : Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée ;
- **Objectif 6** : Le réseau de Sites Ramsar s'accroît considérablement en termes de superficie, de nombre de sites inscrits et de connectivité écologique, en particulier par l'ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières ;
- **Objectif 7** : Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées ; et
- **Objectif 8** : Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer des cibles nationales pour la conservation de types de zones humides sous-représentés et à la biodiversité élevée dans le cadre d'aires protégées et de MECZ fondées sur des types de zones humides spécifiques 	<p>River connectivity status index Liste rouge de l'UICN des écosystèmes Zones clés pour la biodiversité Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité Zones humides d'importance internationale Autres mesures efficaces pour la conservation par zone, y compris les mesures de conservation des zones humides mises en œuvre par les peuples autochtones et les communautés locales Recommended indicators for reporting on the effectiveness of area-based conservation measures PNUE-WCMC, UICN et JNCC Global Lakes and Wetlands Database HydroATLAS Database qui comprend RiverATLAS, BasinATLAS et LakesATLAS Global Ecosystem Typology Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar (R-METT) IUCN Green List of Protected and Conserved Areas A Pathway for Inland Waters in the 30x30 Target</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Liste de toutes les zones humides se trouvant dans des aires protégées et MECZ, étendue spatiale correspondante des zones humides (ha) et longueur linéaire des cours d'eau (km) en excluant les cours d'eau qui marquent les limites des aires protégées et ne reçoivent pas le même niveau de protection que les écosystèmes se trouvant dans l'aire protégée ■ Calcul de la superficie nationale totale des zones humides en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux, dans les aires protégées et dans les MECZ, et calcul du pourcentage de la superficie terrestre totale et du pourcentage de la longueur totale des cours d'eau ■ Priorisation des types de zones humides ayant besoin d'une protection au moyen d'une évaluation des lacunes dans les aires protégées et MECZ existantes 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Entreprendre le processus de désignation d'aires protégées et de MECZ en se fondant sur des types de zones humides spécifiques décrits dans les cibles nationales 	

Suivi

- Calculer régulièrement la superficie totale des zones humides et la superficie des types de zones humides ciblés, en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux, dans les aires protégées et les MECZ, et calculer le pourcentage de la superficie terrestre totale et le pourcentage de la longueur totale des cours d'eau

Recommandation sur l'indicateur principal

Ventilation de l'indicateur principal par type d'écosystème de zone humide, selon la définition de la typologie mondiale des écosystèmes avec une inclusion spécifique des eaux intérieures et des écosystèmes de zones humides côtières

Pour pouvoir mesurer les progrès pour les cours d'eau dans les aires protégées et MECZ, les indicateurs devraient aussi prévoir la mesure de la longueur (km) aussi bien que de la superficie

Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides

Inclure des indicateurs complémentaires pour mesurer l'étendue de la restauration des écosystèmes de zones humides intérieures et de zones humides côtières, comprenant :

- Couverture d'aires protégées par zone clé pour la biodiversité
- Liste rouge des écosystèmes
- Indicateur de connectivité
- Efficacité de la gestion des aires protégées
- Outil Ramsar de suivi de l'efficacité de la gestion (R-METT)
- Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées
- Mesure dans laquelle les aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone couvrent les zones clés pour la biodiversité importantes pour les espèces migratrices

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 4

Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 4 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 5** : Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée ;
- **Objectif 6** : Le réseau de Sites Ramsar s'accroît considérablement en termes de superficie, de nombre de sites inscrits et de connectivité écologique, en particulier par l'ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières ;
- **Objectif 7** : Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées ; et
- **Objectif 8** : Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour les espèces menacées des zones humides afin de faire cesser et d'inverser leur déclin induit par l'homme, dans le but de les supprimer de la Liste rouge 	<p>Liste rouge de l'UICN des espèces menacées Liste rouge nationale IUCN Green Status of Species Indice Planète vivante</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces des zones humides et identification de celles qui ont besoin de mesures ciblées pour se rétablir, par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ évaluer le risque d'extinction, la taille et les tendances de la population, la distribution, les menaces et le potentiel de conservation des espèces des zones humides car une meilleure représentation dans les indices est nécessaire ; dresser des Listes rouges nationales ; réaliser des évaluations du statut écologique des espèces des zones humides afin de s'assurer de l'efficacité de toute action prise en faveur de la conservation ; identifier les espèces qui ont besoin d'une action ciblée pour se rétablir ; et préparer des programmes de suivi exhaustifs 	

Actions

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de rétablissement (pour une espèce, plusieurs espèces, par site ou par menace) pour toutes les espèces des zones humides qui en ont besoin, par les moyens suivants :
 - tenir compte des stratégies mondiales existantes dans la planification nationale et régionale ; augmenter les capacités ; élaborer des plans de rétablissement ; intégrer la planification *in situ* et *ex situ* ; et identifier les espèces ayant des besoins de planification semblables.
- Mise en œuvre des mesures de prévention des extinctions et de rétablissement d'espèces menacées des zones humides, par les moyens suivants :
 - appliquer des plans de rétablissement des espèces, ainsi que des plans de travail nationaux pour les espèces des zones humides ; fournir un appui technique et financier à des organisations responsables ; procéder à des réintroductions d'espèces selon les lignes directrices de l'UICN ; pratiquer la colonisation assistée pour les espèces vulnérables aux changements climatiques ; renforcer et mettre en œuvre des cadres juridiques ; soutenir la conservation transfrontière ; réduire la mortalité incidente des espèces ; et utiliser une approche 'Une seule santé'.
- Maintient et établissement de programmes d'élevage et de propagation coordonnés *ex situ* pour toutes les espèces qui en ont besoin, par les moyens suivants :
 - évaluer l'état des populations *ex situ* ; fournir un appui aux programmes de conservation des pays de l'aire de répartition ; et suivre les orientations de la Liste rouge sur les évaluations.
- Atténuation de la perte de diversité génétique pour toutes les espèces menacées et maintient d'au moins 95 % de la diversité génétique d'une espèce déjà décimée, par les moyens suivants :
 - évaluer la perte de diversité génétique des populations en communiquant des informations aux évaluations mondiales.
- Réduction et gestion des conflits entre l'homme et les espèces sauvages des zones humides, ainsi que de leurs causes, par une approche globale, intersectorielle, par les moyens suivants :
 - élaborer des stratégies de gestion des conflits entre l'homme et les espèces sauvages (HES) ; renforcer les capacités de prévention et de gestion des HES ; rendre les normes relatives aux HES plus strictes ; développer des protocoles de suivi nationaux ; et renforcer la sensibilisation aux approches des HES.
- Définition des facteurs gouvernant le succès de la conservation des espèces, par les moyens suivants :
 - analyser les raisons du succès et de l'échec des mesures de conservation des espèces ; et encourager des actions de conservation positives pour les espèces.

Suivi

- Surveiller les populations d'espèces menacées des zones humides et les actions de planification, identifiées dans les cibles nationales, pour déterminer l'efficacité des interventions visant à faire cesser et inverser les déclin des populations.

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 5

Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 5 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 5** : Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles propres à garantir que l'utilisation des espèces sauvages des zones humides est durable

Définir une référence

- Définition d'une référence nationale, par les moyens suivants :
 - dresser un inventaire des espèces sauvages des zones humides actuellement exploitées, commercialisées ou utilisées pour la subsistance dans le pays
 - déterminer l'état des informations sur chaque espèce de l'inventaire
 - combler les lacunes dans l'information, le cas échéant

Action

- Inscription de mesures de suivi et de gestion de l'utilisation, du prélèvement et du commerce d'espèces sauvages dans les plans de gestion pour les zones humides pour veiller à l'utilisation durable

Suivi

- Exercer le suivi de l'utilisation, du prélèvement et du commerce des espèces sauvages pour déterminer s'il est durable et pour étayer une évaluation annuelle
- Recommandation sur l'indicateur principal*
Inclure des indicateurs pour les écosystèmes de zones humides intérieures en utilisant l'approche fondée sur le Rapport technique 7 de la Convention sur les zones humides (en anglais seulement) et l'indicateur pour l'évaluation des menaces pour les pêches intérieures
- Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides*
- Indice des pêches durables intérieures et dans les bassins versants de la FAO et de l'USGS
 - Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l'objet d'un commerce international et les espèces migratrices)
 - Le commerce illégal selon la Classification des espèces CITES
 - Impacts des pêches et de la chasse sur les espèces migratrices et leurs habitats
 - Nombre de détenteurs de certificats de la chaîne de responsabilités MSC par pays de répartition

Ressources

[Liste rouge de l'UICN des espèces menacées](#)
[Liste rouge nationale](#)
[IUCN Green Status of Species](#)
[Convention sur les zones humides Wetland Disease Manual](#)
[FAO and USGS Indicator for Assessing Threats to Inland Fisheries](#)
[Classification des espèces de la CITES](#)
[MSC Chain of Custody Certification](#)

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 6

Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 6 devraient être alignés avec la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 4** : Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour une voie d'intervention prioritaire et l'éradication d'espèces exotiques envahissantes 	<p>IUCN Environmental Impact Classification of Alien Taxa (EICAT) IUCN Global Invasive Species Database (GISD) Global Register of Introduced and Invasive Species (GRIIS) et composante améliorée sur les voies d'introduction Outils et ressources du Groupe de spécialistes de l'UICN sur les espèces envahissantes</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des voies d'introduction d'espèces exotiques envahissantes clés qui ont des impacts sur les zones humides ■ Liste de toutes les espèces exotiques envahissantes au niveau national et évaluation de leur impact sur la biodiversité indigène des zones humides en utilisant des informations telles que celles de la base de données Global Invasive Species Database de l'UICN ■ Liste des chemins empruntés par les espèces exotiques envahissantes prioritaires qui nécessitent des interventions ■ Liste des espèces exotiques envahissantes prioritaires qui ont des effets sur les écosystèmes de zones humides et doivent être éradiquées ou contrôlées ■ Liste des zones humides où des mesures de gestion d'espèces exotiques envahissantes sont requises 	
<p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie nationale et mise en œuvre d'interventions sur les voies prioritaires, actions de contrôle et d'éradication d'espèces exotiques envahissantes et activités pour les zones humides mises en place dans les sites ■ Intégration de mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes dans les plans de gestion des zones humides ■ Élaboration de lignes directrices techniques adaptées au contexte national et promotion d'interventions appropriées pour éradiquer des espèces exotiques envahissantes 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi des voies d'invasion prioritaires et des interventions, pour déterminer l'efficacité de celles-ci à mettre un terme à la dispersion d'espèces exotiques envahissantes ■ Suivi de populations d'espèces exotiques envahissantes et de leur dispersion géographique, pour déterminer si les cibles nationales sont atteintes 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 7

Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments ; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 7 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 2** : L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière ; et
- **Objectif 3** : Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles pour réduire les sources de pollution qui ont un effet négatif sur les écosystèmes de zones humides et leur biodiversité, y compris des normes d'émission et des cibles de réduction ainsi que des normes de qualité de l'eau et des cibles d'amélioration

Définir une référence

- Identification des principales sources de pollution qui ont un effet négatif sur les écosystèmes de zones humides et leur biodiversité
- Identification des niveaux de pollution préjudiciables à la biodiversité des zones humides ainsi qu'aux fonctions et services écosystémiques
- Identification des principales mesures de maîtrise de la pollution déjà en place pour protéger les zones humides, et évaluation de leur efficacité sur les niveaux de pollution

Actions

- Mettre au point des mesures de maîtrise de la pollution comprenant une réduction de l'utilisation des polluants et le recours à des zones humides de traitement artificielles et autres infrastructures vertes/bleues dans le paysage rural et urbain pour capter et traiter la pollution
- Élaborer des mesures de protection pour les bassins versants des sources d'eau, les sources et les zones de recharge de l'eau souterraine

Suivi

- Suivi de la qualité de l'air et de l'eau dans les écosystèmes des zones humides pour déterminer si les cibles nationales sont atteintes
Recommandation sur l'indicateur principal
 Inclure des indicateurs sur l'eutrophisation des écosystèmes des zones humides des eaux intérieures, y compris les lacs et les cours d'eau
 Inclure des indicateurs sur la sédimentation excessive des eaux intérieures et des écosystèmes des zones humides côtières
 Inclure des indicateurs sur les produits chimiques extrêmement dangereux, y compris mais sans s'y limiter, les produits pharmaceutiques, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS ou produits chimiques éternels), les métaux lourds et les hydrocarbures polyaromatiques
Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides
 - Utilisation d'engrais - incluse en tant qu'indicateur de composantes ; hautement pertinente pour les écosystèmes des eaux intérieures et des zones humides côtières. [FAOSTAT](#) fournit des données relatives à l'utilisation des engrais inorganiques
 - [Proportion de masses d'eau avec une bonne qualité d'eau ambiante](#) (indicateur de composantes existant pour la Cible 11 et l'indicateur 6.3.2 des ODD)

Ressources

[Lake Water Turbidity and Trophic State Index](#) (Freshwater Explorer, relatif à l'ODD 6.6.1)
[FAOSTAT - Engrais par élément nutritif](#)
[ONU Eau - Proportion de masses d'eau avec une bonne qualité d'eau ambiante](#)
 Données nationales de suivi de la qualité de l'eau

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 8

Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique sur la biodiversité.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 8 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 12** : Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles nationales pour la restauration des zones humides disparues et dégradées, pertinentes pour la conservation de la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, les moyens d'existence et/ou l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (voir Cible 2)

Définir une référence

- Inventaire national des types de zones humides avec leur superficie en hectares (même tâche que dans la Cible 2)
- Liste des zones humides ayant subi des changements d'origine anthropique en tant que sources d'émissions et calcul de leurs émissions de GES en utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les Inventaires nationaux de gaz à effet de serre et le Supplément de 2013 pour les zones humides ; et Peatlands: Guidance for Climate Change Mitigation Through Conservation, Rehabilitation and Sustainable Use

Actions

- Protéger, gérer ou restaurer les zones humides qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques
- Évaluer la vulnérabilité aux sécheresses, inondations et incendies pour les communautés humaines et la biodiversité des zones humides, suivie par la préparation de plans d'adaptation pertinents aux niveaux appropriés
- Élaborer des évaluations transfrontières de la vulnérabilité et des plans d'adaptation pour les bassins lacustres et fluviaux et les réseaux d'aquifères partagés
- Incorporer la protection des zones humides et des cibles de restauration dans les nouveaux plans climatiques ou les plans révisés, plans de gestion des sécheresses et plans de neutralité de la dégradation des sols, garantissant la cohérence avec les SPANB révisés

Suivi

- Changement dans :
 - l'étendue spatiale des zones humides (requis pour [l'Objectif de développement durable 6.6.1](#) sur le changement dans l'étendue des écosystèmes relatifs à l'eau ; et
 - les activités de restauration des zones humides (voir Cible 2, et pouvant être liées aux Contributions déterminées au niveau national convenues dans le cadre de la [Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques \(COP21\) à Paris](#)) qui contribuent à réduire les émissions de GES sur les périodes de rapports de sorte que l'on peut calculer les stocks de carbone et les émissions nettes de GES, par catégorie d'utilisation des sols et couverture des sols naturelle ou non naturelle

Politique

- Intégrer les zones humides dans la législation nationale sur le climat, couvrant tous les aspects de l'atténuation et de l'adaptation

Ressources

[Freshwater Ecosystem Explorer](#)
[Veille mondiale des mangroves](#)
[River connectivity status index](#)
[Freshwater Health Index.](#)
[Liste rouge de l'UICN des écosystèmes](#)
[Zones clés pour la biodiversité](#)
[Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité](#)
[Zones humides d'importance internationale](#)
[Global Wetland Watch](#)
[The Freshwater Challenge](#)
[Nature in Nationally Determined Contributions \(conservation.org\)](#)
[Locking Carbon in Wetlands: Enhancing Climate Action by Including Wetlands in NDCs - Wetlands International](#)
[Policy Guidance – The Blue Carbon Initiative](#)

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 9

Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 9 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 9** : L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour les populations sauvages d'espèces des zones humides ■ Définir des cibles d'utilisation rationnelle pour les espèces sauvages des zones humides 	<p>Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (Intégration de l'article 8j) et de ses dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention et ses protocoles</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une liste des espèces sauvages des zones humides qui sont gérées pour leur utilisation durable dans le pays ■ Une liste des espèces sauvages des zones humides qui sont utilisées mais ne sont pas gérées pour leur utilisation durable dans le pays. Par exemple, pour les pêches intérieures, l'indice¹ de menace des pêches intérieures de la FAO et de l'USGS pourrait être utilisé pour évaluer une utilisation non durable (cela peut aussi être utilisé pour les Cibles 5 et 10). ■ Le nombre de personnes utilisant des ressources sauvages des zones humides pour l'énergie, l'alimentation ou la culture ■ Évaluation de l'importance sociale et économique de l'utilisation des ressources sauvages des zones humides 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration des mesures de gestion de l'utilisation des ressources sauvages des zones humides dans les plans de gestion des zones humides pour garantir une utilisation durable 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller l'utilisation des ressources sauvages des zones humides pour s'assurer que leur utilisation est durable et que les cibles nationales sont atteintes <p><i>Recommandation sur l'indicateur principal</i> Ventilation des indicateurs sur les avantages de l'utilisation durable des espèces sauvages et pourcentage de la population occupant des postes traditionnels par type d'écosystème de zone humide et inclure les espèces des eaux intérieures, côtières et marines</p> <p><i>Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine) 	

1 Inland Fisheries Alliance Resources (<https://www.inlandfisheriesalliance.org/resources>) ou directement téléchargeable à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/600f3c551f5d246dcefc421b/t/6388e87da623a5739dec1ab6/1669916853747/Briefing+Document+-+Inland+Fisheries+Indicator>

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 10

Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 10 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 2** : L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière ;
- **Objectif 3** : Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides ;
- **Objectif 7** : Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées ;
- **Objectif 9** : L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière ; et
- **Objectif 12** : Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles nationales pour la santé fonctionnelle des zones humides qui fournissent des avantages à travers l'agriculture, l'aquaculture, les pêches et la foresterie

Définir une référence

- Définition de la santé fonctionnelle des écosystèmes des zones humides qui fournissent des avantages naturels à travers l'agriculture, l'aquaculture, les pêches et la foresterie pour veiller à ce que ces avantages soient durables. Par exemple, pour les pêches intérieures, l'indice² de menace des pêches intérieures de la FAO et de l'USGS pourrait servir à surveiller la santé (et pourrait aussi être utilisé pour les Cibles 5 et 9).

Ressources

[FAOSTAT](#) utilisation des engrais
[AQUASTAT utilisation de l'eau](#)
[FAO La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture](#)

La Convention sur les zones humides a publié, sur cette question :

- [Note d'orientation 6](#) (2021) : Transformer l'agriculture pour protéger les populations et les zones humides, et définir les mesures prioritaires pour accroître la durabilité de l'agriculture et promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides.
- [Note d'orientation 13](#) (2022) : Zones humides et agriculture : effets des pratiques agricoles et pistes pour la durabilité.

[Coastal habitat mapping: mangrove and pond aquaculture conversion](#) (Clark Labs) fournit un inventaire pour les années 1999-2022, pour la transformation des mares à l'aquaculture
[Global Wetland Watch](#)

² Inland Fisheries Alliance Resources (<https://www.inlandfisheriesalliance.org/resources>) ou directement téléchargeable à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/600f3c551f5d246dcefc421b/t/6388e87da623a5739dec1ab6/1669916853747/Briefing+Document+-+Inland+Fisheries+Indicator>

Actions et politiques

- Augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources
 - Veiller à une utilisation efficace des ressources en eau et protéger les sources d'eau pour les zones humides
 - Limiter l'utilisation d'engrais et de pesticides près des zones humides
 - Faire une transition vers une agriculture intégrée cultures-bétail-poisson et des pratiques forestières ou autres systèmes à faible intrants ou naturels
- Protéger et renforcer les ressources naturelles
 - Cesser de transformer les zones humides en reconnaissant la valeur pleine et entière des avantages qu'elles fournissent au moment de prendre des décisions sur des utilisations concurrentes des terres
 - Restaurer les zones humides dégradées
 - Améliorer les pratiques agricoles, de l'aquaculture, de la pêche et forestières pour réduire les pressions sur les caractéristiques écologiques des zones humides
- Améliorer les moyens d'existence et encourager une croissance économique inclusive
 - Appliquer des mécanismes financiers de promotion de pratiques durables et d'utilisation rationnelle des zones humides
 - Reconnaître le rôle des agriculteurs, pêcheurs et forestiers locaux pour le maintien des services culturels et de réglementation
 - Promouvoir des pratiques intégrées (diversification) pour la résilience économique, climatique et écosystémique
- Améliorer la résilience des populations, des communautés et des écosystèmes
 - Gérer les zones humides pour maintenir leur capital naturel et leurs services pour l'agriculture, l'aquaculture, les pêches, la foresterie et la population
 - Soutenir les pratiques traditionnelles pour maintenir les liens entre l'identité culturelle, les zones humides et le bien-être humain
 - Identifier de futurs scénarios climatiques et adapter les pratiques pour les zones humides
- Adapter la gouvernance à de nouveaux défis
 - Mettre sur pied une collaboration intersectorielle
 - Élaborer des réponses politiques qui fixent les limites des bassins versants pour l'utilisation de l'eau et la pollution
 - Améliorer les cadres institutionnels et financiers pour éviter, atténuer et compenser les effets négatifs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la foresterie sur les zones humides et les espèces des zones humides et promouvoir des pratiques durables

Suivi

- Surveiller la santé fonctionnelle des écosystèmes des zones humides qui fournissent des avantages naturels à travers l'agriculture, l'aquaculture, les pêches et la foresterie, afin de garantir que ces avantages restent durables
Recommandation sur l'indicateur principal
- Inclure dans l'indicateur sur la proportion de l'espace agricole sous agriculture productive et durable des données sur la superficie dédiée à une aquaculture productive et durable et les aliments prélevés sur les populations sauvages (par exemple, les pêches)
Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides
 - Tendances dans l'utilisation des engrais (figurant déjà comme indicateur de composante sous la Cible 7) - téléchargeable de [FAOSTAT](#)
 - L'utilisation des pesticides par superficie de culture (figurant déjà comme indicateur complémentaire sous la Cible 7) - téléchargeable de [FAOSTAT](#)
 - Niveau du stress aquatique (Indicateur de composantes Cible 11) voir [AQUASTAT](#)
 - Extraction d'eau par secteur (agriculture) voir [AQUASTAT](#)
 - Production de l'aquaculture en tonnes (voir par exemple [La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture FAO](#))

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 11

Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 11 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 11** : Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés ; et
- **Objectif 12** : Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour la restauration de zones humides disparues et dégradées importantes pour la conservation de la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, les moyens de subsistance et/ou l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (voir Cible 2) ■ Définir des cibles nationales pour l'utilisation des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature 	<p>Freshwater Ecosystem Explorer Veille mondiale sur les mangroves River connectivity status index Freshwater Health Index Liste rouge de l'UICN des écosystèmes Zones clés pour la biodiversité Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité Zones humides d'importance internationale Global Wetland Watch The Freshwater Challenge</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Liste de tous les services écosystémiques fournis par des zones humides dans le pays et identification des services écosystémiques clés des zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau au niveau national, à la réduction des risques de catastrophe, à l'appui aux moyens d'existence et à la santé et au bien-être. On peut se référer aux Rapports nationaux requis dans le cadre de la Convention sur les zones humides. ■ Évaluation de la santé fonctionnelle des zones humides pour la fourniture de services écosystémiques tels que : (peut être lié aux évaluations pour la Cible 10) : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction des risques de catastrophe ■ Santé et bien-être ■ Utilisation des ressources sauvages des zones humides pour l'énergie, l'alimentation ou la culture 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Inclure la conservation et la restauration des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature dans la planification locale et nationale 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Relier à la Cible 2 suivi de la restauration des zones humides ■ Surveiller l'utilisation des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature et leur intégration dans la planification locale et nationale <p><i>Recommandation sur l'indicateur principal</i> Ventilation des services fournis par les écosystèmes, par type d'écosystème et par écosystèmes de zones humides naturelles et artificielles</p> <p><i>Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Veille mondiale sur les mangroves comprend une couche de données sur les services écosystémiques, qui peut être considérée comme complémentaire 	
<p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration et application de la législation, des orientations et des politiques de planification pour promouvoir la conservation et la restauration des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature pour la fourniture de services écosystémiques, y compris de programmes de paiement pour les services écosystémiques 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 12

Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 12 devraient être alignés avec la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 6** : Le réseau de Sites Ramsar s'accroît considérablement en termes de superficie, de nombre de sites inscrits et de connectivité écologique, en particulier par l'ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières ; et
- **Objectif 11** : Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour les zones humides, en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux en tant qu'espaces publics en zone urbaine ou en tant que pourcentage de la zone urbaine globale du pays 	<p>Label Ville des Zones Humides Directives opérationnelles pour le label Ville des Zones Humides Good Practices Handbook for Integrating Urban Development and Wetland Conservation</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Étendue des zones humides en hectares et en kilomètres linéaires pour les réseaux fluviaux en tant qu'espaces publics en zone urbaine et calcul du pourcentage de la zone urbaine globale du pays 	
<p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Éviter de manière proactive la perte et la dégradation des zones humides par suite du développement urbain, y compris les cadres de développement et la zonation spatiale, pour protéger les services écosystémiques et traiter les problèmes de gestion de l'eau ■ Entreprendre une planification intégrée : la protection et la gestion des zones humides devraient être intégrées dans les éléments plus vastes de la planification spatiale urbaine et du développement ■ Faire participer les peuples autochtones et les communautés locales et promouvoir la participation des parties prenantes aux processus de planification et de gestion ■ Inclure de manière explicite les zones humides en tant qu'infrastructure naturelle (solutions fondées sur la nature) dans la planification urbaine, en tenant compte de tous les aspects de la gestion de l'eau tels que la gestion des eaux de tempête, des ressources en eau et le traitement de l'eau ■ Traiter les zones humides, non seulement comme des espaces qui sont importants pour la conservation de la nature en soi, mais aussi comme des éléments clés de l'infrastructure de gestion de l'eau en milieu urbain et des éléments essentiels de l'approvisionnement en ressources en eau ■ Inclure la valeur des zones humides - les coûts de la perte et de la dégradation des zones humides et la valeur ajoutée des zones humides devraient être pris en compte lorsqu'on envisage un développement urbain et infrastructurel ■ Fixer des normes pour utiliser les zones humides artificielles en tant que systèmes de traitement naturel des eaux usées pour atténuer la pollution urbaine et la sédimentation ■ Reconnaître l'importance des zones humides et de leurs services en tant qu'éléments clés pour soutenir l'infrastructure verte et bleue en milieu urbain 	

Suivi

- Tenir compte de la part moyenne des zones construites où les zones humides fournissent des espaces verts/bleus que le public peut utiliser
- Enregistrer les zones urbaines qui ont obtenu le label Ville des Zones Humides

Recommandation sur l'indicateur principal

L'information issue de l'indicateur principal pour la Cible 11 (B.1 Services fournis par les écosystèmes) devrait être utilisée pour ventiler par espaces urbains bleus/verts afin d'étayer le calcul de la proportion moyenne de la zone construite d'une ville qui est un espace vert/bleu que le public peut utiliser

Recommandation sur les indicateurs de composantes / complémentaires importants pour les zones humides

Nombre de villes ayant reçu le label Ville des Zones Humides ([Label Ville des Zones Humides](#)). Le programme a été adopté dans la [Résolution XII.10](#) en 2015 et mis à jour en 2022 dans la [Résolution XIV.10](#). Depuis 2022, la Convention sur les zones humides a distingué 25 villes pour leurs efforts de protection des zones humides urbaines pour la population et la nature. Des [Orientations opérationnelles](#) pour le label ont été publiées en 2023.

Les autres indicateurs disponibles comprennent :

- Couverture des aires protégées et MECZ en milieu urbain
- Présence d'une politique sur les concepts urbains sensibles à l'eau tenant compte du drainage, des obstacles au déplacement des poissons, etc.
- Présence d'une politique sur l'accès aux espaces verts/bleus
- Présence d'une politique sur la connectivité entre les espaces urbains verts/bleus

Politiques

- Promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides urbaines en renforçant les politiques et en établissant des règlements de protection dans un contexte urbain
- Mise en place d'une législation et d'une gouvernance sur la protection des zones humides urbaines

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 13

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 13 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 11** : Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour les permis ou leurs équivalents relatifs aux ressources génétiques des zones humides, y compris dans le contexte des connaissances traditionnelles 	<p>Intégration de l'article 8 j) et de ses dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention sur la biodiversité et ses protocoles Groupe de spécialistes UICN de la conservation des semences Consentement libre, préalable et éclairé</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Liste des ressources génétiques des zones humides identifiées dans le pays ■ Évaluation des avantages monétaires et non monétaires associés aux ressources génétiques des zones humides et identification des principaux bénéficiaires 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer un plan d'action national pour veiller à l'identification et au partage équitable des avantages issus des ressources génétiques des zones humides 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller les permis ou leurs équivalents relatifs aux ressources génétiques des zones humides en fonction des cibles nationales 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 14

Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, des stratégies d'élimination de la pauvreté, des évaluations environnementales stratégiques, des évaluations d'impact environnemental et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier dans ceux qui ont d'importantes incidences sur la biodiversité, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du présent cadre.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 14 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 1** : Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local ; et
- **Objectif 13** : Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles nationales pour que la biodiversité des zones humides soit intégrée dans les politiques, règlements, processus de planification et de développement

Définir une référence

- Évaluation de l'intégration des zones humides et de leur biodiversité dans la comptabilité économique de l'environnement
- Évaluation des politiques, règlements, processus de planification et de développement qui comprennent spécifiquement (ou ne comprennent pas) les zones humides et leur biodiversité en tant qu'éléments clés de la mise en œuvre

Action

- Inscrire la biodiversité des zones humides dans les politiques, règlements et processus de planification et de développement

Suivi

- Surveiller l'intégration de la biodiversité des zones humides dans les politiques, règlements et processus de planification et de développement en fonction des cibles nationales

Ressources

[Liste rouge de l'UICN des espèces menacées](#)
[Intégration de l'article 8 j\) et de ses dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention sur la biodiversité et ses protocoles](#)

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 15

Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :

- a) Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles ;
 - b) Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ;
 - c) Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ;
- afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 15 devraient être alignés avec la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 3** : Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides ;
- **Objectif 9** : L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière ; et
- **Objectif 13** : Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour les entreprises afin qu'elles surveillent leurs impacts et dépendances sur la biodiversité des zones humides et en rendent compte 	<p>IUCN guidance supporting businesses to make Nature-Positive contributions</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation des cadres et instruments juridiques nationaux qui obligent les entreprises à surveiller leurs impacts et dépendances sur la biodiversité des zones humides et à en rendre compte aux consommateurs et au public ■ Nombre d'entreprises rendant compte des risques, dépendances et impacts sur la biodiversité des zones humides ■ Les zones humides sont spécifiquement incluses dans les indicateurs fondés sur la TNFD (Task Force for Nature-related Financial Disclosures) 	
<p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre à jour les cadres et instruments juridiques obligeant les entreprises à surveiller leurs impacts et dépendances sur la biodiversité des zones humides et à en rendre compte ■ Renforcer les capacités pour aider les entreprises à surveiller leurs impacts et à en rendre compte 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifier si les entreprises rendent compte de leurs impacts et dépendances sur la biodiversité des zones humides en fonction des cibles nationales 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 16

Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et à leur donner les moyens de le faire, notamment en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises et à des solutions de substitution, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en limitant significativement la surconsommation et en diminuant considérablement la production de déchets, de manière à permettre à tous de vivre agréablement en harmonie avec la Terre nourricière.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 16 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 3** : Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales relatives à l'empreinte écologique de la consommation sur les zones humides 	<p>Planet-based diets for more sustainable consumption</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définition de l'empreinte écologique de la consommation sur les zones humides dans un pays ■ Définition de la mesure dans laquelle les activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) tiennent compte des effets de la consommation sur les zones humides et comment les populations sont encouragées à réduire leur consommation et leurs déchets 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Concevoir des activités qui sensibilisent aux impacts de la consommation sur les zones humides 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller l'empreinte écologique de la consommation sur les zones humides en fonction des cibles nationales 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 17

Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales prévoyant l'évaluation complète de tous les risques avant la libération d'organismes vivants modifiés dans les écosystèmes de zones humides 	<p>Le Protocole de Cartagena sur la biosécurité</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures juridiques et administratives en matière de biosécurité pour évaluer intégralement les risques pour les écosystèmes de zones humides ■ Protocoles d'évaluation des risques adéquats pour toute libération d'organismes vivants modifiés dans les écosystèmes de zones humides 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre les protocoles d'évaluation nationaux et concevoir des programmes de renforcement des capacités 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller les évaluations entreprises, les protocoles de libération des organismes et les impacts sur les écosystèmes de zones humides 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 18

Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus préjudiciables, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 18 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 3** : Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des objectifs nationaux pour les incitations financières positives afin de promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides ■ Définir des objectifs nationaux pour l'élimination, la suppression progressive ou la réforme de l'aide, des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité des zones humides 	<p>Évaluation des zones humides : orientations sur l'estimation des avantages issus des services écosystémiques des zones humides</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identification des incitations financières positives en vigueur pour promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides ■ Identification de l'aide, des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité des zones humides. Par exemple, les subventions accordées à des projets d'infrastructure relatifs à l'eau mal planifiés, écologiquement préjudiciables ; les combustibles subventionnés qui favorisent un pompage excédentaire dans les aquifères pour l'irrigation et les subventions à l'agriculture intensive ou à d'autres industries polluantes ■ Toute lacune dans la tarification et l'approvisionnement en eau qui favorisent une utilisation inefficace et en conséquence des impacts négatifs sur la biodiversité des zones humides 	
<p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Établir un programme d'incitations financières pour promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller les mesures d'incitation et de dissuasion financières relatives à la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 19

Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à :

- a) Augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;
- b) Accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays ;
- c) Tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments ;
- d) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à des mesures de protection environnementales et sociales ;
- e) Tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;
- f) Renforcer les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, les actions en faveur de la Terre nourricière et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité biologique ;
- g) Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 19 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 17** : Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour le financement public et privé de la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides 	<p>Évaluation des zones humides : orientations sur l'estimation des avantages issus des services écosystémiques des zones humides</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mécanismes, types et montants du financement public et privé pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides 	
<p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques nationales fournissant un financement public pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ■ Mécanismes de financement pour motiver l'investissement privé dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ■ Financement public national de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides et de leur biodiversité ■ Financement privé national de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides et de leur biodiversité 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller le financement public et privé pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides en fonction des cibles nationales 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 20

Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 20 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides :

- **Objectif 14** : Des orientations scientifiques et des méthodologies techniques, aux niveaux mondial et régional, sont préparées sur différents sujets et mises à la disposition des décideurs et praticiens sous une forme et dans un langage appropriés ; et
- **Objectif 19** : Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles nationales pour la recherche scientifique et les programmes innovants sur les écosystèmes de zones humides ainsi que pour les programmes de renforcement des capacités dans le domaine des zones humides au sein des activités de CESP

Définir une référence

- Type et nombre de programmes innovants et de recherche scientifique sur les écosystèmes de zones humides et les programmes de renforcement des capacités dans le domaine des zones humides au sein des activités nationales de CESP

Actions

- Programmes innovants et de recherche scientifique spécifiques aux écosystèmes des zones humides
- Programmes de renforcement des capacités spécifiques aux zones humides dans les activités de CESP
- Mécanismes de partage et de contribution aux activités de recherche, innovation et techniques relatives aux écosystèmes des zones humides via le réseau de la Convention sur les zones humides

Suivi

- Surveiller les programmes innovants et de recherche scientifique sur les écosystèmes des zones humides et les programmes de renforcement des capacités sur les zones humides au sein des activités de CESP, en fonction des cibles nationales

Ressources

[Communication, Education and Public Awareness \(CEPA\) - A Toolkit for National Focal Points and NBSAP Coordinators](#)
[Manuel CESP de la Convention sur les zones humides](#)

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 21

Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé¹⁴, conformément à la législation nationale.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 21 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 8** : Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides ;
- **Objectif 14** : Des orientations scientifiques et des méthodologies techniques, aux niveaux mondial et régional, sont préparées sur différents sujets et mises à la disposition des décideurs et praticiens sous une forme et dans un langage appropriés ;
- **Objectif 16** : La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour le partage des données sur les zones humides et les programmes de sensibilisation au sein des activités de CESP 	<p>Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) - Un outil pour les Correspondants nationaux et Coordonnateurs de SPANB Produits du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention sur les zones humides Liste rouge de l'UICN des espèces menacées Liste rouge de l'UICN des écosystèmes Zones humides d'importance internationale Autres mesures efficaces de conservation par zone</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mécanismes de partage des données, outils et ressources existants relatifs à la biodiversité des zones humides ■ Type et nombre de programmes de sensibilisation aux zones humides, au sein des activités nationales de CESP 	
<p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir les données, outils et ressources existants pour les zones humides et la biodiversité des zones humides (Liste rouge, Statut écologique, données sur les cours d'eau libres, Indice de santé des eaux douces, publications de la Convention sur les zones humides, etc.) ■ Veiller à ce que ces données, outils et ressources soient clairement expliqués, via des supports de communication et la formation, et soient accessibles au gouvernement et autres parties prenantes ■ Programmes de sensibilisation spécifiques aux zones humides tels que les initiatives de la Journée mondiale des zones humides, au sein des activités de CESP pour les décideurs, praticiens et le public en général ■ Mécanismes de partage et de contribution à la recherche, l'innovation et les activités techniques relatives aux écosystèmes des zones humides pour diffusion aux décideurs, praticiens et au public via le réseau de la Convention sur les zones humides 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller le type et le nombre de programmes de partage des données sur les zones humides et de sensibilisation dans les activités de CESP en fonction des cibles nationales 	

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 22

Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.

ALIGNEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Les plans nationaux visant à atteindre la Cible 22 devraient être alignés sur la mise en œuvre au niveau national des objectifs suivants du **quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides** :

- **Objectif 10** : Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre

Définition de cibles nationales

- Définir des cibles nationales pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées à la conservation des zones humides

Définir une référence

- Dispositions juridiques et politiques concernant le renforcement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées à la conservation des zones humides

Ressources

[Indigenous peoples, local communities and wetland conservation](#), [Secrétariat de la Convention sur les zones humides](#)

Actions

- Adapter les lois et politiques pour permettre une participation plus importante et meilleure des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation des zones humides en :
 - explorant les possibilités de promouvoir des réformes juridiques et politiques et des approches de substitution pour renforcer les dispositions permettant la participation, l'accès à l'information et à la justice ; et en informant les peuples autochtones et les communautés locales, entre autres, des dispositions juridiques qui soutiennent une participation digne de ce nom
- Veiller à ce que la participation soit digne de ce nom en faisant progresser la reconnaissance et la sécurité des droits des personnes et en créant des occasions réelles de co-gouvernance et de partage du pouvoir décisionnel en :
 - examinant la situation concernant les droits de propriété et l'accès aux ressources ainsi que les possibilités d'assurer la clarté et la sécurité des droits ; et en identifiant les conflits et mécanismes de résolution avec d'autres utilisateurs des zones humides, si l'on veut que les droits des communautés soient garantis et respectés
- Reconnaître, associer et renforcer la gouvernance coutumière des peuples autochtones et des communautés locales du point de vue des zones humides en :
 - documentant, de manière participative, les systèmes coutumiers relatifs aux zones humides ; donnant l'assurance que ces systèmes seront respectés ; identifiant les synergies avec les règlements statutaires ; invitant les autorités communautaires à siéger aux comités, par exemple, les organisations de bassins ou de bassins transfrontières et les utilisateurs de l'eau, et en leur déléguant des fonctions officielles ; et en soutenant le renforcement des capacités des autorités traditionnelles
- Améliorer la participation des femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées en :
 - reconnaissant le rôle des femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées en matière de sauvegarde des zones humides ; reconnaissant leur rôle dans la transmission des connaissances traditionnelles ; soutenant leur pleine participation dans la gouvernance ; inscrivant les questions de genre, d'âge et de handicap dans les politiques et plans relatifs aux zones humides et intersectoriels ; et garantissant que les solutions de renforcement de l'égalité sont adaptées aux contextes culturels des peuples autochtones et des communautés locales
- Renforcer les avantages pour les moyens d'existence en :
 - entreprenant une analyse des activités d'utilisation des ressources des communautés dans les zones humides ; impliquant les organismes qui travaillent à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la santé et au développement communautaire pour coordonner les actions avec les programmes sur les zones humides ; et explorant de nouvelles activités de subsistance pour maintenir une utilisation durable des ressources

Suivi

- Surveiller la mesure dans laquelle les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les filles, les enfants et les jeunes et les personnes handicapées participent à la conservation des zones humides

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ - CIBLE 23

Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.

Orientations sur la définition de cibles et la mise en œuvre	Ressources
<p>Définition de cibles nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des cibles nationales pour la participation des femmes et des filles à tous les niveaux de la prise de décisions, à la propriété et à l'accès aux ressources dans le cadre de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides 	<p>Égalité des genres et durabilité des zones humides à travers le monde</p>
<p>Définir une référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation de la participation des femmes et des filles à tous les niveaux de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides (voir aussi Cible 22 pour des données) 	
<p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer et renforcer les politiques et les lois centrées sur les personnes, qui respectent les femmes en leur donnant un accès total aux ressources des zones humides et un contrôle sur ces ressources, y compris la propriété des terres, les droits et l'autonomie économique ■ Élaborer et renforcer les politiques et les lois qui donnent un accès égal aux ressources naturelles des zones humides et le contrôle sur ces ressources afin que les femmes puissent gérer et protéger leurs moyens de subsistance ■ Élaborer et renforcer les politiques et les lois qui reconnaissent et incluent les femmes et les décideurs et leaders en permettant leur participation aux processus décisionnels à tous les niveaux de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides ■ Veiller à la collecte de données exhaustives, ventilées par genre, ainsi qu'à la sensibilisation, à la prise de décisions équitables et à l'engagement inclusif de tous les acteurs en respectant les différents contextes culturels des peuples autochtones et des communautés locales 	
<p>Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveiller la participation des femmes et des filles, en utilisant des données ventilées par genres, à tous les niveaux de la prise de décisions, de la propriété et de l'accès aux ressources dans le cadre de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides 	